

Bâle III Publication du pilier 3

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. – 31 décembre 2025



EDMOND
DE ROTHSCHILD



Objectif et périmètre du rapport	6
Principes de publication financière	6
Périmètre de consolidation	6
Fonds propres consolidés et liquidités	10
Chiffres-clés	11
Structure du capital	12
Actifs pondérés par le risque	14
Dispositif de gestion des risques	18
Approche de la banque en matière de gestion des risques (OVA)	18
Risque de crédit : informations générales (CRA)	21
Risque de marché (MRA)	51
Risque d'éventuels ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (risque de CVA)	54
Risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBBA)	55
Risque de liquidité	64
Risque opérationnel	70
Annexes	78
Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires	78
Information relative au ratio de levier	86
Complément d'informations sur la politique de rémunération	88
Principales caractéristiques des instruments de fonds propres	108
Tableau de correspondance	110
Exigences de publication pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison Mère	112



Bâtiment Colibri, Genève, Suisse

Objectif et périmètre du rapport

Objectif et périmètre du rapport

Principes de publication financière

Le présent rapport a pour objectif de donner une information au public sur les fonds propres du groupe Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. (« groupe Edmond de Rothschild Suisse » ci-après), leur adéquation en matière de couverture des risques inhérents aux activités et le dispositif de gestion des risques mis en place.

Le rapport a été établi conformément à l'article 16 de l'Ordonnance sur les fonds propres (« OFR » ci-après) traitant de la publication du pilier 3 de l'Accord de Bâle III et aux prescriptions d'exécution techniques de l'Ordonnance de la FINMA sur les obligations des banques et des maisons de titres en matière de publication (OPub-FINMA) (« FINMA » ci-après).

Le rapport est publié semestriellement dans un délai de deux mois après la date de bouclage du semestre respectivement quatre mois après la date de bouclage annuel, conformément à la réglementation suisse (OPub-FINMA Art. 14). Il est disponible sur le site Internet de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (www.edmond-de-rothschild.ch).

Les informations contenues dans le présent rapport se réfèrent au bouclage annuel consolidé au 31 décembre 2025 du groupe Edmond de Rothschild Suisse. La gouvernance d'entreprise est décrite sous le rapport annuel de Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève sous le chapitre - Gouvernement d'entreprise - page 9 à page 53 disponible sur le site (www.edmond-de-rothschild.com).

Périmètre de consolidation

La Maison-mère du groupe Edmond de Rothschild Suisse est Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Genève (la « Banque » ci-après).

Le cercle de consolidation relatif au calcul des exigences de fonds propres correspond au périmètre applicable à l'établissement des comptes annuels consolidés.

Sociétés du Groupe

Les sociétés du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans lesquelles la Maison-mère détient directement ou indirectement une participation majoritaire sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Décrites dans le rapport annuel 2025 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 116 à 125, ces sociétés comprennent, tant en Suisse qu'à l'étranger, des banques, des sociétés exerçant une activité financière et des sociétés immobilières.



Changements apportés au périmètre de consolidation

Sociétés entrées dans le périmètre durant l'exercice :

- Amethis Advisory South Africa (Pty), Johannesburg
- Amethis for Advisory and Restructuring Services, Le Caire
- Aion Capital Group S.à.r.l., Luxembourg
- Edmond de Rothschild Private Equity Partners S.A., SICAV-RAIF Comp. 2024, Luxembourg
- Cordatus Real Estate (Jersey) GP Limited, Jersey
- Cordatus Real Estate Trustee Company Limited, Jersey
- Cordatus Jersey Nominee 1 Limited, Jersey

Sociétés sorties du périmètre durant l'exercice :

- Privaco Family Office S.A., Genève
- Edmond de Rothschild Euroopportunities Invest II S.à.r.l., Luxembourg
- Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Europe), Luxembourg
- Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à.r.l., Luxembourg
- Boscal Hospitality Fund GP S.à.r.l., Luxembourg

Sociétés passées sous contrôle du groupe par relèvement de participation durant l'exercice :

- Hottinger & Co Limited, London
- Hottinger & Co Limited (PTY), Johannesburg
- Hottinger Private Office Limited, London
- Hottinger Group Limited, London
- Hottinger Art Limited, London
- Hottinger Capital Partners Limited, London
- Hottinger Family Office Limited, Dublin
- Archimedes Private Office (Suisse) SARL, Genève
- Archco Limited, Qormi
- Charms Limited, Gibraltar

Participations mises en équivalence et autres participations

Les participations significatives détenues à hauteur de 20 à 50% par le groupe Edmond de Rothschild Suisse sont évaluées et inscrites au bilan consolidé selon la méthode de mise en équivalence. Elles sont décrites dans le rapport annuel 2025 du groupe Edmond de Rothschild Suisse sous l'annexe 7 en page 126 à 127. Leur valeur au bilan s'élève à CHF 12,7 millions.

Les autres participations non consolidées sont portées au bilan consolidé à leur valeur d'acquisition, déduction faite d'éventuels amortissements, et sont mises en déduction des fonds propres ou pondérées en fonction du risque.

Il n'existe aucune restriction susceptible d'empêcher les transferts d'argent ou de fonds propres au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse.



Bâtiment Colibri, Genève, Suisse

Fonds propres consolidés et liquidités



Fonds propres consolidés et liquidités

Les exigences réglementaires de la FINMA par rapport au ratio de fonds propres se basent sur l'Accord de Bâle III et sont décrites dans l'Ordonnance sur les fonds propres (OFR, art. 41).

Dans ce contexte, les banques suisses sont soumises à un « objectif de fonds propres » en fonction de la catégorie de risques à laquelle elles sont rattachées en vue d'être en mesure de faire face aux risques non pris en compte par les exigences minimales (8%) et de garantir le respect de ces normes également en cas d'événements défavorables.

Le Groupe Edmond de Rothschild Suisse se trouve en catégorie 3, ce qui se traduit par un objectif de fonds propres de 12%. A la fin de décembre 2025, le ratio de fonds propres global du Groupe Edmond de Rothschild Suisse s'élève à 19,1%.

Ce ratio remplit largement ces exigences légales et permet de disposer d'un important excédent de fonds propres en vue de faire face aux risques inhérents à ses activités et à leur développement.

Le ratio de levier s'élève à 6,0% au 31 décembre 2025 (voir tableaux LR1 & LR2 détaillés sous annexes). Le ratio de levier est au dessus de l'exigence réglementaire de 3% qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

L'exigence réglementaire pour le ratio de liquidité à court terme (LCR) est de 100% en 2025. Le LCR moyen au 31 décembre 2025 (dernier trimestre) du Groupe Edmond de Rothschild Suisse est de 177,1%, largement au-dessus de l'exigence réglementaire.

Le ratio de financement (NSFR) se situe à 170,8% à fin 2025, largement au dessus du minimum légal fixé à 100% (voir tableau LIQ2 détaillé sous le chapitre - risque de liquidité).

Chiffres-clés (KM1)¹

En milliers de CHF

	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2024
Fonds propres pris en compte			
Fonds propres de base durs (CET1)	1 124 708	1 120 920	1 159 043
Fonds propres de base (Tier 1)	1 124 708	1 120 920	1 159 043
Fonds propres totaux	1 144 267	1 140 549	1 178 808
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
RWA	6 003 127	6 290 800	5 980 774
RWA avant output floor (art. 45a, al. 3, OFR)	480 250	503 264	478 462
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % des RWA)			
Ratio CET1	18,7%	17,8%	19,4%
Ratio de fonds propres de base	18,7%	18,1%	19,7%
Ratio de fonds propres globaux	19,1%	18,1%	19,7%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle	2,5%	2,5%	2,5%
Volant anticyclique selon les normes minimales de Bâle: volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR	0,0%	0,0%	0,0%
Volant de fonds propres supplémentaire en raison d'une importance systémique nationale ou internationale	0,0%	0,0%	0,0%
Ensemble des exigences de volants en qualité CET1	2,5%	2,5%	2,5%
CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (total loss absorbing capacity, TLAC)	11,1%	10,1%	13,4%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4,0%	4,0%	4%
Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,02%	0,02%	0,02%
Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%	7,8%
Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%	9,6%
Ratio-cible global de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%	12,0%
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle			
Engagement total (LRD)	18 900 694	17 510 757	17 370 943
Ratio de levier exprimé en Tier 1 en % du LRD y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	6,0%	6,4%	6,7%
Ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR)			
Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	6 300 184	5 798 699	5 808 851
Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	3 556 719	3 349 692	2 952 636
LCR	177,1%	173,1%	196,7%
Ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)			
Total du refinancement stable disponible	9 728 176	9 141 039	9 783 145
Total du refinancement stable requis	5 696 411	5 549 885	5 469 482
NSFR	170,8%	164,7%	178,9%

¹Pour le chapitre Ratio de liquidités (LCR), les chiffres correspondent à la moyenne du dernier trimestre de la date de référence.



Structure du capital

Les fonds propres réglementaires du Groupe Edmond de Rothschild Suisse se composent de fonds propres de base durs (Common Equity Tier 1 – CET1) et de fonds propres complémentaires (Tier 2 – T2). Ils sont basés sur les comptes de Groupe établis conformément aux dispositions de la Loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne (LB), à son ordonnance et aux prescriptions comptables pour les banques, définies par la circulaire 20/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA, ainsi qu'à son ordonnance (OEPC).

Les fonds propres de base durs comprennent le capital libéré, les réserves apparentes et la part aux fonds propres des actionnaires minoritaires. Les fonds propres de base durs sont réduits des ajustements réglementaires, tels que le goodwill et les écarts entre les pertes attendues réglementaires et les corrections de valeur. Le Groupe n'a pas émis d'instrument de capital pouvant être pris en compte au titre de fonds propres de base supplémentaires (Additional Tier 1 – AT1), en particulier un capital autorisé, un capital conditionnel; des émissions de bons de jouissance et aucun emprunt convertible ou à option portant sur des actions Edmond de Rothschild (Suisse) n'est en circulation. Les fonds propres complémentaires (T2) comprennent un titre subordonné TSS dont la clause de remboursement anticipé n'a pas été exercée.

Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte ¹

En milliers de CHF

		Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)		Réf ²
		31/12/2025	30/06/2025	
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement pris en compte	58 694	58 694	
2	Réserves issues des bénéfices, y c. réserves pour risques bancaires généraux après déduction des engagements fiscaux latents qui ne sont pas adossés à une provision correspondante, bénéfice ou perte reporté(e) et de la période concernée	1 010 558	1 011 340	
3	Réserves issues du capital, réserves pour conversion des monnaies étrangères dans les boucllements consolidés et autres réserves	220 726	222 174	
5	Parts minoritaires prises en compte en tant que CET1	1 866	2 204	
6	CET1, avant ajustements prudentiels	1 291 845	1 294 412	
Ajustements prudentiels relatifs aux CET1				
7	Évaluation prudente	0	0	
8	Goodwill, net des engagements fiscaux latents comptabilisés	-56 345	-65 244	a
9	Autres valeurs immatérielles, sans les droits de gestion hypothécaire (mortgage servicing rights), net des engagements fiscaux latents comptabilisés	-9 301	-10 715	b
28	Somme des ajustements relatifs au CET1	-65 646	-75 958	
29	CET1 net	1 226 199	1 218 454	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
36	AT1 avant ajustements prudentiels			
Ajustements prudentiels relatifs à l'AT1				
41	Autres déductions	-101 491	-97 534	
43	Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-101 491	-97 534	
44	AT1 net	-101 491	-97 534	
45	Fonds propres de base (Tier 1) net (= CET1 net + AT1 net)	1 124 708	1 120 920	
Fonds propres complémentaires (Tier 2)				
46	Instruments émis et libérés, qui sont pleinement pris en compte, nets des amortissements calculatoires (art. 30, al. 2, OFR)	19 559	19 629	
51	Tier 2 avant ajustements prudentiels	19 559	19 629	
Ajustements prudentiels relatifs aux Tier 2				
56	Autres déductions			
56a	Déductions relatives au Tier 2, imputées à l'AT1			
57	Somme des ajustements relatifs au Tier 2			
58	Tier 2 net	19 559	19 629	
59	Fonds propres pris en compte (Tier 1 net + Tier 2 net)	1 144 267	1 140 549	
60	Somme des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	6 003 127	6 290 800	

¹ La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas représentée car le Groupe n'applique pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises. Le tableau complet est présenté en annexe (tableau CC1) | ² Références reprises sous la présentation en annexe (tableau CC2).

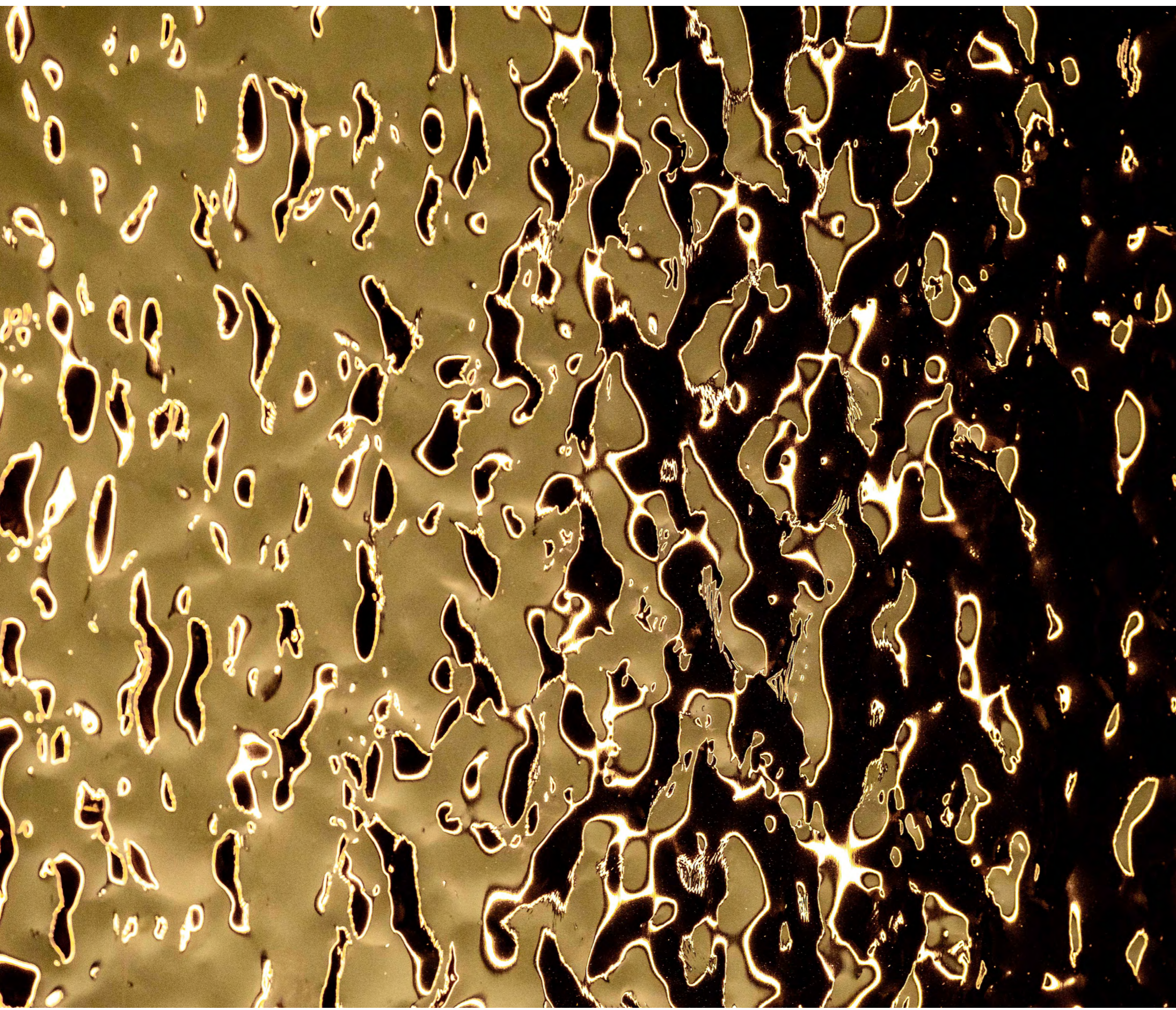


Actifs pondérés par le risque

Aperçu des positions pondérées par le risque (OV1) en milliers de CHF ¹
 En milliers de CHF

	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Fonds propres minimaux	RWA variation
	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2025	en %
1 Risque de crédit, à l'exception du risque de crédit de contrepartie	2 950 104	3 017 484	236 008	-2,2
2 Déterminé par l'approche standard internationale pour les risques de crédit (AS-BRI)	2 950 104	3 017 484	236 008	-2,2
3 Déterminé par l'IRB simple (foundation IRB, F-IRB)				
6 Risque de crédit de contrepartie	240 732	199 333	19 259	20,8
7 Déterminé par l'approche standard pour le calcul des équivalents-crédit des dérivés (SA-CCR)	240 732	199 333	19 259	20,8
10 Ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (CVA)	130 447	113 990	10 436	14,4
11 Instruments à caractère participatif dans le portefeuille bancaire déterminés selon l'approche basée sur le marché ou la méthode des modèles internes pendant le délai transitoire de cinq ans	-	-	-	-
12 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche par transparence (look-through)	81 062	86 665	6 485	-6,5
13 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche basée sur un mandat (MBA)	450 358	369 600	36 029	21,9
14 Part d'avoirs collectifs gérés - déterminée par l'approche de repli (fallback approach)	103 041	196 036	8 243	-47,4
15 Risque de règlement				
16 Positions de titrisation dans le portefeuille bancaire				
20 Risque de marché	208 847	502 660	16 708	-58,5
20a Déterminé selon l'approche standard simple pour les risques de marché	208 847	502 660	16 708	-58,5
21 Déterminé selon l'approche standard pour les risques de marché				
22 Déterminé par l'approche des modèles pour les risques de marché				
23 Exigences en matière de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire				
24 Risque opérationnel	1 806 775	1 775 722	144 542	1,7
25 Montants inférieurs aux seuils pertinents pour les déductions (positions soumises à pondération en fonction des risques de 250 %)	31 760	29 310	2 541	8,4
28 Ajustement pour le «plancher» après application du plafond provisoire				
29 Total (1 + 6 + 10 + 11 + 12 + 13 + 14 + 14a + 15 + 16 + 20 + 23 + 24 + 25 + 28)	6 003 127	6 290 800	480 250	-4,6

¹Dans la rubrique risque de crédit, une ligne supplémentaire a été ajoutée pour mettre en évidence les actifs sans contrepartie comprenant principalement des immeubles et autres immobilisations corporelles. La ligne 7 comprend les opérations de dérivés actuellement encore traitées selon l'approche de la valeur de marché.



Bâtiment Colibri, Genève, Suisse

Dispositif de gestion des risques



Dispositif de gestion des risques

Approche de la Banque en matière de gestion des risques (OVA)

Le Conseil d'Administration (« Conseil ») d'Edmond de Rothschild Suisse est l'organe exerçant la haute direction, la surveillance et le contrôle du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Le Conseil s'assure que les risques significatifs auxquels s'exposent la Banque et le groupe Edmond de Rothschild Suisse sont identifiés, limités et surveillés.

Le Conseil est assisté par son Comité d'audit et son Comité des risques qui contrôle et supervise le profil de risques du groupe Edmond de Rothschild Suisse ainsi que la mise en place de la Politique approuvée par le Conseil.

Le Conseil, son Comité d'audit et son Comité des risques s'appuient sur le Comité exécutif Edmond de Rothschild Suisse, les fonctions Risques et Juridique & Conformité et sur l'organisation de la surveillance déjà exercée au niveau des entités constitutives du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Le Conseil adresse aux entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse, sans porter atteinte à leur indépendance juridique et dans le respect des lois qui les régissent, les directives et recommandations nécessaires au bon fonctionnement du groupe Edmond de Rothschild Suisse, à l'harmonisation et à la rationalisation de ses activités et de son organisation, à la sauvegarde de sa réputation, de ses marques, de son image et de son nom, et, de manière plus générale, au développement d'une dynamique et d'un esprit de Groupe. Ainsi, le Conseil prend toute décision utile concernant notamment la définition des objectifs et modalités d'application de la Politique générale du groupe Edmond de Rothschild Suisse. En outre, il assure le suivi des relations entre le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les autorités compétentes de surveillance bancaire dans le cadre de la supervision consolidée du Groupe.

Edmond de Rothschild Suisse se doit, de manière régulière et formelle, de contrôler et de s'assurer du bon fonctionnement des systèmes mis en place au sein des entités constitutives du groupe Edmond de Rothschild Suisse, notamment au travers de la revue des rapports qui lui sont remontés.

La fonction Risques regroupe l'ensemble des responsables risques des entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse. La fonction Risques couvre les fonctions suivantes : Risques financiers, Contrôle interne, RSSI, Risques opérationnels. La fonction Juridique & Conformité regroupe l'ensemble des responsables juridiques et de conformité des entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Les deux fonctions reportent au Responsable des risques Groupe. Une charte de fonctionnement pour chacune des fonctions a été établie fixant certains principes directeurs, dont notamment la mission,

les tâches et responsabilités, l'organisation ainsi que le processus de reporting régulier et ad hoc. Des échanges et une collaboration importante entre tous les acteurs de ces fonctions animent celles-ci.

Le dispositif de la gestion des risques s'articule comme suit :

- Le Conseil d'Administration de Edmond de Rothschild Suisse décide des éléments constitutifs de la gestion des risques et de la tolérance au risque du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Le Conseil revoit chaque année le «concept-cadre» de gestion des risques qui intègre la Politique des risques, (notamment la tolérance au risque (« Risk Appetite ») et les pertes potentielles pouvant résulter de risques importants) et approuve les limites de la Banque et du groupe Edmond de Rothschild Suisse.
- Le Comité des risques de Edmond de Rothschild Suisse surveille et évalue le fonctionnement de la gestion des risques. Il exerce un contrôle périodique sur les risques par l'examen des états préparés à intervalles réguliers ou à la demande par les fonctions Risques et Juridique & Conformité.
- Le Comité exécutif est responsable de la mise en place de procédures destinées à l'identification, l'évaluation, l'analyse et le contrôle de l'ensemble des risques pris par Edmond de Rothschild Suisse et le groupe Edmond de Rothschild Suisse. Il veille, avec l'assistance du Comité des risques, d'une part, à l'application de la Politique des risques arrêtée par le Conseil et, d'autre part, à ce que toutes les informations importantes sur la situation de risques d'Edmond de Rothschild Suisse et du groupe Edmond de Rothschild Suisse soient collectées, traitées et notifiées à son organe de haute direction et de surveillance.

Les Responsables des métiers, des fonctions et des départements des entités constitutives du groupe Edmond de Rothschild Suisse ont la charge d'anticiper, prévenir et de gérer les principaux événements susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs inhérents à leurs activités et aux processus opérationnels qui les sous-tendent. Ils sont notamment responsables d'instaurer une culture de risque appropriée et de mettre en place les contrôles de 1er niveau adéquat dans leurs activités.

De fait, le dispositif de surveillance et l'organisation de contrôle mis en place dans l'ensemble du groupe Edmond de Rothschild Suisse bénéficient de ressources adéquates, tant du point de vue humain que technique et sont constamment adaptés à l'évolution réglementaire et à l'exigence des activités du groupe Edmond de Rothschild Suisse.

Principes généraux en matière de gestion des risques

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse dans la droite ligne de la tradition et de la perspective de long terme qui fait sa force - est très sensible à la notion de responsabilité et au devoir de prévention qu'une telle idée implique. C'est la raison pour laquelle les différentes entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse considèrent la maîtrise des risques comme une préoccupation quotidienne et de premier plan, et prennent, par conséquent, des mesures appropriées.

La notion de « gestion des risques » au sein du Groupe est entendue au sens large, à savoir :

- L'identification des risques.
- La mesure / évaluation des risques.
- Le suivi des risques.
- Le traitement des risques (réponses en fonction du type de risques identifiés et de leur importance).

Cette notion de gestion des risques reste pleinement applicable dans le cas d'une externalisation des activités à l'extérieur ou au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Dans cette perspective, les entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse et leurs employés, à quelque niveau hiérarchique que ce soit, doivent exercer leurs activités dans le respect de principes fondamentaux, telle que la stricte conformité à l'ensemble des exigences légales, réglementaires et statutaires, internes, professionnelles et déontologiques applicables. C'est pourquoi, la Politique des risques du groupe Edmond de Rothschild Suisse encadre de manière très stricte le développement des diverses activités – notamment les opérations de marché et de crédit – en adéquation avec le niveau de tolérance aux risques du groupe Edmond de Rothschild Suisse, tel que validé par le Conseil. Le groupe Edmond de Rothschild Suisse veille également à favoriser une structure financière liquide et dotée d'emplois offrant en moyenne une bonne cessibilité et maintient une vigilance accrue et circonstanciée sur les questions opérationnelles relatives à son activité de gestion de patrimoine, dans le plus grand respect de ses clients, de ses employés, des règles et des législations.



Risque de crédit : informations générales (CRA)

Positionnement des crédits

Clientèle privée

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les Banques concernées exercent principalement des activités de banque privée, de gestion de patrimoine et de banque dépositaire complétées par des activités définies stratégiquement comme annexes, telles que notamment le crédit, pour lequel le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les Banques concernées offrent à leur clientèle une gamme de prestations en matière de crédit collatéralisé.

Le crédit collatéralisé a pour vocation d'être un service financier visant à développer la relation globale avec la clientèle par le biais d'accroissement d'actifs financiers dans le cadre d'une stratégie de développement durable de la relation commerciale.

Le client doit sauf exception disposer d'actifs financiers déposés en les livres des Banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse et en lien avec les activités de Banque privée. Le client et les opérations faisant l'objet de demandes de financement doivent satisfaire aux exigences en matière légale et de compliance. Ces aspects constituent un préalable à toute entrée en matière pour une demande de crédit.

Clientèle institutionnelle

Le Groupe et les Banques concernées exercent avec une clientèle institutionnelle une activité de « Currency Overlay Management » (« COM ») gérée par Edmond de Rothschild Suisse. Le Groupe et les Banques concernées exercent également avec des Organes de Placement Collectifs en Valeurs Mobilières (« OPCVM ») des activités de gestionnaire de fonds, banque dépositaire et d'administration de fonds.

La Banque exerce également, avec des sociétés de Private Equity du Groupe, une activité d'Equity bridge financing.

Clientèle commerciale

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les Banques concernées n'ont pas pour objectif principal d'entretenir des relations d'affaires avec des sociétés commerciales. Toutefois, en lien avec notre clientèle privée, ils peuvent être amenés à travailler avec ce type de client pour des prestations comparables à celles de la Banque privée.

Gestion du risque de crédit

Toute opération comportant un risque, effectuée pour compte propre du groupe Edmond de Rothschild Suisse et de la Banque concernée ou pour compte de tiers, doit préalablement à son exécution s'inscrire dans les limites de crédit autorisées et être conforme à la Politique d'affaires du groupe Edmond de Rothschild Suisse et de la Banque et aux lois et réglementations existantes.



DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

La protection des actifs des banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse et leur utilisation dans un but professionnel légitime doivent être le souci permanent dans les décisions d'octroi, de suivi et de recouvrement des crédits et des engagements.

Par délégation, le Comité exécutif d'Edmond de Rothschild Suisse:

- S'assure de la bonne application de la Politique de crédit. Toute exception ou dérogation au respect de ces principes doit faire l'objet d'un rapport à leur Conseil d'administration, respectivement Conseil de surveillance.
- S'assure de la mise en place d'une organisation interne capable d'identifier, de mesurer, de prévenir et de gérer ces risques et cela en conformité avec les lois et les réglementations en vigueur dans le pays d'octroi du crédit/de comptabilisation de l'engagement.
- Met en place un système de reporting capable d'informer en tout temps sur le degré d'exposition de la Banque aux risques tels que définis dans la Politique de crédit.
- Est autorisé à déléguer ses pouvoirs et compétences à des comités ad hoc.

Le dispositif de contrôle repose sur les composantes suivantes :

- Une responsabilité première des métiers lors de la demande, de l'octroi et du suivi des crédits.
- Une méthodologie rigoureuse d'évaluation et de mesure des risques.
- Une application stricte des exigences légales locales et internationales en vigueur en matière de répartition des risques et d'exigence de fonds propres (ex : accords de Bâle).
- Des règlements, des directives et des procédures précises.
- Des limites de compétence bien définies.
- Des processus décisionnels structurés.
- Des systèmes de gestion, de contrôle des risques et de reporting.

Principes généraux d'octroi et de surveillance des crédits & engagements

Les dispositions suivantes règlent l'octroi des crédits à la clientèle :

- L'octroi de crédits et la prise d'engagements sont, en premier lieu, fonction de l'honorabilité et de la solvabilité du/des débiteurs(s) et/ou du/des garant(s). Pour les clients institutionnels et commerciaux, cet aspect sera évalué sur la base d'états financiers récents et de l'honorabilité de leur beneficial owner.
- Toute décision doit être prise sur base d'un dossier donnant tous les renseignements sur le débiteur, les garanties offertes, l'ensemble de ses engagements envers la Banque et le but de l'opération. De plus, ces crédits doivent être conformes aux critères bancaires usuels, notamment la répartition des risques, la sécurité et la rentabilité des fonds prêtés ou engagés.
- Sauf exception, dans un cadre défini et décidé sur la base de délégations restreintes, les crédits ou engagements octroyés / acceptés par les Banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse sont garantis par des sûretés éligibles, à savoir un actif auquel la

Banque attribue une valeur d'emprunt selon des normes définies soit par le Comité exécutif d'Edmond de Rothschild Suisse pour les actifs financiers, soit par la Direction des crédits pour les actifs immobiliers.

- Le taux d'intérêt applicable est le taux de référence en vigueur augmenté d'une marge permettant de rémunérer de manière adéquate les risques, notamment les risques de crédit et de liquidité ainsi que les fonds propres sous-jacents nécessaires.

Activités de crédit

Les activités de crédit des Banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse pour le compte de leur clientèle, sont en ligne avec la tolérance fixée par leurs organes respectifs et avec leur métier de gestion de patrimoine. Elles concernent essentiellement des opérations de financement à court et moyen terme, d'engagements conditionnels ou autres engagements sur instruments à terme et/ou dérivés. Par ailleurs, les Banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse consentent des prêts hypothécaires à leurs clients pour autant qu'ils disposent parallèlement d'avoirs déposés en gestion auprès d'elle et des crédits de type bridge financing pour des OPCVM et des fonds de Private Equity du groupe Edmond de Rothschild Suisse.



**Exposition du risque crédit par zone géographique
au 31 décembre 2025 (CRB)**
En milliers de CHF

	Suisse ¹	Océanie	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Europe	Caraïbes	Asie	Afrique	Total
Bilan / Créances:									
Liquidités	358 744	0	214	0	104 935	0	1	5	463 899
Créances sur les banques	698 478	2 259	60 034	0	4 221 732	0	15 414	0	4 997 918
Créances sur la clientèle	539 719	29 125	725 678	14 699	3 493 055	129 201	216 864	68 586	5 239 697
Créances hypothécaires	280 049	31 114	84 030	575	1 453 387	22 701	86 374	28 093	1 986 540
Opérations de négoce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	135 584	22 849	436 329	56 882	1 326 581	15 904	179 155	38 142	2 211 427
Comptes de régularisation	49 774	2 474	4 813	870	257 060	6 835	4 700	836	327 406
Participations	614	0	0	0	5 658	0	6 883	209	13 364
Autres actifs	6 163	0	0	0	44 061	0	1 995	0	52 219
Total	2 069 124	87 821	1 311 098	73 026	10 906 469	174 641	511 387	135 871	15 292 469
Hors Bilan									
Engagements conditionnels	24 655	33	28 235	2 294	129 388	4 381	10 628	46 312	245 942
Engagements irrévocables	37 905	1 352	60 936	267	528 097	737	3 921	4 876	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	35 543	1 814	34 070	220	268 259	6 475	6 935	1 292	355 610
Total	98 102	3 198	123 240	2 781	925 744	11 593	21 484	52 479	1 239 656
Total de la période de référence	2 167 226	91 019	1 434 338	75 807	11 832 213	186 234	532 871	188 350	16 532 125

¹ Suisse yc Liechtenstein.


Segmentation du risque crédit au 31 décembre 2025 (CRB)

En milliers de CHF

	Segmentation du risque crédit - branches							Total
	Gouvernements centraux et Banques centrales	Institutions	Banques et Négociants	Entreprises	Retail	Titres de participation	Autres expositions	
Bilan / Créances:								
Liquidités	460 256	0	3 643	0	0	0	0	463 899
Créances sur les banques	4 004 161	0	993 757	0	0	0	0	4 997 918
Créances sur la clientèle	138 606	45 987	383 638	3 639 418	891 403	0	140 645	5 239 697
Créances hypothécaires	12 986	5 233	18 838	1 072 336	851 179	0	25 967	1 986 540
Opérations de négoce	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	362 569	734 369	332 876	383 203	0	32 954	365 456	2 211 427
Comptes de régularisation	33 485	10 767	27 691	122 611	8 348	0	124 503	327 406
Participations	0	0	0	0	0	660	12 704	13 364
Autres actifs	18 463	3 551	3 623	20 907	91	0	5 583	52 219
Total	5 030 526	799 907	1 764 065	5 238 475	1 751 022	33 615	674 859	15 292 469
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	4 464	994	22 648	133 231	83 411	0	1 194	245 942
Engagements irrévocables	1 039	3 616	40 992	510 770	67 495	0	14 191	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	29 311	359	3 164	83 438	2 880	0	236 458	355 610
Total	34 814	4 969	66 805	727 440	153 786	0	251 843	1 239 656
Total de la période de référence	5 065 341	804 875	1 830 870	5 965 915	1 904 808	33 615	926 702	16 532 125

Le Groupe distingue sept segments risque qui dépendent du type de contrepartie, du type d'activité principal du client. Les expositions sous forme de liquidités auprès de la Banque Nationale Suisse, la Banque de France et la Banque Centrale du Luxembourg représentent 80% de l'exposition totale aux contreparties bancaires. Le reste des expositions est principalement octroyée à des entreprises non commerciales, holding patrimoniale et des particuliers (Retail) sous forme de financements hypothécaires ou de crédits lombards.


**Répartition des expositions par échéances résiduelles
au 31 décembre 2025 (CRB)**

En milliers de CHF

	À vue	Dénonçables	D'ici 3 mois	Entre 3 mois et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Echu Après 5 ans	Total 31/12/2025
Bilan / Créances:							
Liquidités	463 899	-	-	-	-	-	463 899
Créances sur les banques	988 859	4 008 802	158	99	0	0	4 997 918
Créances sur la clientèle	0	2 898 250	926 434	905 183	323 935	185 895	5 239 697
Créances hypothécaires	33 568	221 672	82 275	115 541	704 305	829 178	1 986 539
Opérations de négoce	0	-	-	-	-	-	0
Immobilisations financières	392 104	15	346 341	129 302	429 919	913 746	2 211 427
Comptes de régularisation	260 964	1 037	49 426	15 781	5	195	327 407
Participations	13 364	0	0	0	0	0	13 364
Autres actifs	33 434	0	18 785	0	0	0	52 219
Total	2 186 191	7 129 776	1 423 419	1 165 906	1 458 164	1 929 014	15 292 469
Hors Bilan							
Engagements conditionnels	-21	94 880	7 761	59 194	73 817	10 312	245 942
Engagements irrévocables	32 674	0	87 391	117 924	356 044	44 071	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	122 555	232 202	139	0	0	714	355 610
Total	155 208	327 082	95 291	177 118	429 861	55 097	1 239 656
Total de la période de référence	2 341 399	7 456 858	1 518 710	1 343 024	1 888 025	1 984 111	16 532 125

Les expositions du Groupe qui n'ont pas d'échéance s'élèvent à 59.3% du total. Celles-ci incluent notamment les liquidités auprès de la Banque Nationale Suisse, de la Banque Centrale du Luxembourg, de la Banque de France ainsi qu'une partie des limites de crédit. Les créances hypothécaires sont des prêts à taux fixe, ils ont des échéances pour le renouvellement des conditions du taux d'intérêt. Ces prêts seront en grande partie reconduits à la date d'échéance de taux sur la base de nouvelles conditions de taux.


Risque de crédit : qualité de crédit des actifs au 31 décembre 2025 (CR1)

En milliers de CHF

		a	b	c	d
		Valeurs comptables brutes des		Corrections de valeur/ amortissements	Valeurs nettes (a + b - c)
		Positions en défaut	Positions pas en défaut		
1	Créances (sans les titres de dette)	29 974	12 201 528	7 349	12 224 154
2	Titres de dette		1 825 033	1 957	1 823 076
3	Expositions hors bilan		1 239 656		1 239 656
4	Total de la période de référence	29 974	15 266 218	9 306	15 286 887

Les corrections de valeur sont calculées au niveau de chaque crédit compromis en tenant compte de la valeur de liquidation des sûretés.

Risque de crédit : changement dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut au 31 décembre 2025 (CR2)

En milliers de CHF

		a
1	Créances et titres de dette en défaut à fin juin 2025	26 925
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	3 150
3	Positions retirées du statut « en défaut »	0
4	Montants amortis	-55
5	Autres changements (+/-)	-45
6	Créances et titres de dette en défaut à fin décembre 2025	29 974

Le montant brut des créances compromises provient de plusieurs dossiers présentant des intérêts et/ou des amortissements impayés depuis plus de 90 jours.

Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque (Table 12 CRC)

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les Banques concernées cherchent à obtenir une couverture adéquate par des sûretés. Les types de sûretés reconnus sont définis. Ils incluent :

- Les gages mobiliers (principalement les liquidités, les dossiers titres, les délégations de contrat d'assurancevie).
- Les gages immobiliers (des titres hypothécaires sur des objets immobiliers principalement résidentiels).
- Les garanties (principalement des cautionnements et garanties bancaires).

Pour les sûretés reconnues par le groupe Edmond de Rothschild Suisse et les Banques concernées, l'évaluation se base sur le principe de valeur de marché, à une fréquence adaptée au type de sûreté. L'évaluation des gages mobiliers et immobiliers ainsi que des délégations de contrat d'assurance vie est détaillée ci-après :

- L'évaluation des portefeuilles de titres et d'autres valeurs mobilières portés en garantie de crédits lombards est quotidienne. Les taux d'avance sont définis en fonction de la nature (actions, titre de créance, part de fonds, ETP, placement fiduciaire, métaux précieux, produit structuré et autres produits assimilables), du pays de domicile et de la liquidité du titre, du risque de défaut de la contrepartie et de la durée résiduelle pour les titres de créance, ainsi que de la diversification et du risque de change du portefeuille.
- L'évaluation des objets immobiliers portés en garantie est assurée par des moyens appropriés à la nature des objets : des modèles / ou benchmark sont utilisés pour les villas et appartements de type standard et une expertise externe pour les objets particuliers, tels qu'immeubles résidentiels de luxe ainsi qu'objets de rendement. La fréquence de réévaluation dépend du type d'objet, des réglementations locales en vigueur, de même que les taux d'avance standard pour les créances couvertes par ces sûretés.


Risque de crédit : atténuation du risque de crédit au 31 décembre 2025 (CRB)

En milliers de CHF

	Couverts par des sûretés financières reconnues ou REPOS	Couverts par des garanties et des dérivés de crédit	Caution de base couvert	Autres	Non couverts	Total
Bilan / Créances:						
Liquidités	0	0	0	0	463 899	463 899
Créances sur les banques	658 241	0	0	0	4 339 676	4 997 918
Créances sur la clientèle	4 610 150	332 554	63 129	87 327	146 536	5 239 696
Créances hypothécaires	617 083	10 145	1 283 855	75 457	0	1 986 540
Opérations de négoce	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	0	0	2 211 427	2 211 427
Comptes de régularisation	13 883	898	271	509	311 847	327 407
Participations	0	0	0	0	13 364	13 364
Autres actifs	0	0	0	0	52 219	52 219
Total	5 899 357	343 596	1 347 255	163 294	7 538 967	15 292 469
Hors Bilan						
Engagements conditionnels	217 749	26 710	0	586	898	245 942
Engagements irrévocables	543 446	66 950	11 289	213	16 205	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	354 937	0	0	673	0	355 610
Total	1 116 132	93 660	11 289	1 472	17 103	1 239 656
Total de la période de référence	7 015 489	437 256	1 358 544	164 765	7 556 071	16 532 125

Les expositions non couvertes du Groupe comprennent notamment des avoirs auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et de la Banque de France pour un total de CHF 4 milliards.



**Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque
au 31 décembre 2025 (CR3)**

En milliers de CHF

	a	b	c	d	e
	Positions sans couverture / valeurs comptables	Positions couvertes / valeurs comptables	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
Prêts (sans les titres de dette)	4 486 212	7 737 941	7 395 243	342 698	0
Titres de dette	1 823 076	0	0	0	0
Total de la période de référence	6 309 289	7 737 941	7 395 243	342 698	0
<i>Dont en défaut</i>	9 306	22 625	0	0	0

Les prêts (sans les titres de dette) comprennent notamment des avoirs auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et de la Banque de France pour un total de CHF 4 milliards.

Risque de crédit : indications relatives à l'utilisation des notations externes dans l'approche standard (CRD)

La FINMA définit les pondérations risque à appliquer aux expositions traitées selon l'approche standard internationale par type de contrepartie (OFR, annexe 2). Dans ce contexte, elle autorise l'utilisation de notations externes à condition que (OFR, art. 64) :

- Les notations soient réalisées par une agence de notation reconnue par la FINMA.
- Les notations externes soient appliquées de manière cohérente par la Banque selon un concept précis et spécifique.
- Lorsque la Banque pondère les positions d'une catégorie avec les notations externes, l'ensemble des positions de cette catégorie doit en principe être pondéré au moyen des notations externes.

S'agissant du calcul des pondérations-risque selon les notations externes, le groupe Edmond de Rothschild Suisse se base sur les agences de notations suivantes :

- Moody's.
- Standard & Poor's.
- Fitch.
- Environmental, Social & Governance (ESG Risk Rating MSCI).

Pour les banques et négociants en valeurs mobilières, le groupe Edmond de Rothschild Suisse utilise la notation « Long Term issuer » alors que pour les émissions de titres obligataires, il s'agit de la notation propre à l'émission. Pour les entreprises sans notation externe, une pondération de 100% (classe « sans notation ») est appliquée.

Lorsque pour une position, il existe deux ou plusieurs notations impliquant des pondérations-risque différentes, la pondération-risque la plus basse est conservée.

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse utilise en outre les tables de correspondance (mapping) entre les classes de notes de crédit et les pondérations risques d'après les normes minimales de Bâle publiées par la FINMA.


Risque de crédit : classe de notation au 31 décembre 2025 (CRB)

En milliers de CHF

	1	2	3	4	5 / 6	7 / 8 / 9	No Rating	Total
Bilan / Créances:								
Liquidités	463 899	0	0	0	0	0	0	463 899
Créances sur les banques	4 013 575	32 197	856 434	6 477	37 395	0	51 840	4 997 918
Créances sur la clientèle	0	0	1 445	57	0	0	5 238 194	5 239 696
Créances hypothécaires	0	0	0	0	0	0	1 986 540	1 986 540
Opérations de négoce	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	742 464	725 404	302 534	40 579	7 781	5 714	386 950	2 211 427
Comptes de régularisation	5 587	5 229	4 683	143	95	18	311 652	327 407
Participations	0	0	0	0	0	0	13 364	13 364
Autres actifs	0	0	466	0	0	0	51 753	52 219
Total	5 225 525	762 831	1 165 562	47 256	45 271	5 732	8 040 292	15 292 469
Hors Bilan								
Engagements conditionnels	0	0	0	793	0	0	245 150	245 942
Engagements irrévocables	0	0	0	0	0	0	638 104	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	0	0	0	0	0	0	355 610	355 610
Total	0	0	0	793	0	0	1 238 864	1 239 656
Total de la période de référence	5 225 525	762 831	1 165 562	48 049	45 271	5 732	9 279 156	16 532 125



Risque de crédit : exposition au risque de crédit et impacts des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard au 31 décembre 2025 (CR4)
En milliers de CHF

	a		b		c		d		e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent risque et après mesures d'atténuation du risque		RWA		RWA (%)			
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan						
Catégories de positions										
1	Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	4 879 862	6 141	4 878 644	0	8 380	0,2%			
2	Collectivités de droit public	347 528	6 459	346 872	0	119 800	34,5%			
3	Banques de développement multilatérales	401 870	0	401 870	0	19 399	4,8%			
4	Banques	1 358 429	1 510	876 171	17 165	251 857	28,2%			
	<i>Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais soumis à une réglementation et à une surveillance équivalentes</i>	6 088	0	6 642	0	1 033	15,6%			
5	Titres de créance couverts	2 516	0	2 516	0	252	10,0%			
	<i>Dont lettres de gage suisses</i>	2 516	0	2 516	0	252	10,0%			
6	Entreprises	2 656 272	1 292 607	1 305 011	132 965	918 966	63,9%			
	<i>Dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4</i>	807 030	275 258	445 865	21 631	170 294	36,4%			
7	Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	33 613	0	33 613	0	63 865	190,0%			
8	Retail	3 110 027	2 927 681	315 015	51 233	332 019	90,7%			
9	Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	1 995 329	13 520	1 347 371	4 642	545 876	40,4%			
	<i>Dont immeubles d'habitation à usage propre</i>	1 452 784	5 267	974 247	1 461	348 743	35,7%			
	<i>Dont autres immeubles d'habitation</i>	358 542	7 883	255 373	3 033	101 471	39,3%			
	<i>Dont immeubles commerciaux à usage propre</i>	7 056	0	2 261	0	1 899	84,0%			
	<i>Dont autres immeubles commerciaux</i>	176 947	370	115 491	148	93 763	81,1%			
	<i>Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles</i>	690	0	690	0	517	75,0%			
10	Positions en défaut	1 833	3 128	33	313	543	157,1%			
11	Autres positions	505 190	355 625	527 782	153 947	689 148	101,1%			
12	Total de la période de référence	15 292 469	4 606 672	10 034 898	360 265	2 950 105	28,4%			

Le taux moyen de Risk Weighted Assets est à un niveau faible de 28.4%, porté par une forte proportion de liquidités placées en Banque centrale, du collatéral de bonne qualité en atténuation des opérations de Crédit Lombard pour la clientèle.


Risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard au 31 décembre 2025 (CR5)

En milliers de CHF

Catégories de positions / pondérations risques	a	b	c	d	e	f	g	j
	0% - 15%	20% - 25%	30% - 35%	40% - 55%	60% - 85%	90% - 115%	130% - 250%	Total au risque de crédit (après CCF et CRM)
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	4 836 742	41 902	0	0	0	0	0	4 878 644
2 Collectivités de droit public	0	184 703	0	158 618	0	3 551	0	346 872
3 Banques de développement multilatérales	311 873	76 000	13 996	0	0	0	0	401 870
4 Banques	51 931	573 332	196 116	29 426	0	0	42 531	893 336
<i>Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais soumis à une réglementation et à une surveillance équivalentes</i>	1 475	5 167	0	0	0	0	0	6 642
5 Titres de créance couverts	2 516	0	0	0	0	0	0	2 516
<i>Dont lettres de gage suisses</i>	2 516	0	0	0	0	0	0	2 516
6 Entreprises	86 147	312 823	0	251 411	36 720	747 585	3 290	1 437 976
<i>Dont maisons de titres ne gérant pas des comptes et autres établissements financiers, à l'exception de ceux portés ligne 4</i>	66 820	229 858	0	76 278	6 836	87 704	0	467 496
7 Emprunts subordonnés et instruments à caractère participatif	0	0	0	0	0	0	33 613	33 613
8 Retail	19 046	0	0	0	84 705	262 497	0	366 247
9 Positions garanties directement ou indirectement par des gages immobiliers	0	489 837	447 177	251 613	104 652	58 734	0	1 352 013
<i>Dont immeubles d'habitation à usage propre</i>	0	489 837	254 751	210 319	5 349	15 450	0	975 708
<i>Dont autres immeubles d'habitation</i>	0	0	192 425	41 294	24 686	0	0	258 406
<i>Dont immeubles commerciaux à usage propre</i>	0	0	0	0	1 163	1 098	0	2 261
<i>Dont autres immeubles commerciaux</i>	0	0	0	0	73 453	42 186	0	115 639
<i>Dont crédit à la construction et crédits liés à des terrains constructibles</i>	0	0	0	0	690	0	0	690
10 Positions en défaut	0	0	0	0	0	0	345	345
11 Autres positions	5 998	10 247	0	0	0	652 780	12 704	681 729
12 Total de la période de référence	5 314 253	1 688 845	657 289	691 068	226 077	1 725 147	92 483	10 395 162

¹ Les colonnes h et i ne sont pas utilisées par le Groupe.

Risque de crédit contrepartie: indications générales (CCRA)

Le risque de contrepartie est notamment matérialisé par les opérations dérivés OTC traitées avec nos contreparties bancaires, les dépôts interbancaires, les soldes en compte courant, les garanties reçues ainsi que les opérations de reverse repo. Ces positions font l'objet d'un suivi et contrôle, régis par la Politique des risques et des directives internes en termes d'éligibilité des contreparties, de fixation des limites et de surveillance des contreparties.

Les limites sont définies en tenant compte de différents facteurs de risque dont les risques : financiers, de réputation, de pays, de solvabilité et d'impact environnemental, sociétal et de gouvernance (ESG). Une fois l'analyse effectuée, une proposition de limites est envoyée aux Comité Compétents pour approbation. Une fois les limites approuvées, celle-ci font l'objet d'un suivi journalier et d'une adaptation en conséquence, en cas de dépréciation de la situation financière de la contrepartie ou de dégradation de notation (interne ou externe). En ce qui concerne l'exposition envers les contreparties centrales, le Groupe Edmond de Rothschild, de par ses filiales européennes, est exposé sur Société Générale à Paris dans le cadre des activités de dérivés listés. Pour ce qui concerne Edmond de Rothschild (Suisse) SA, cette dernière opère avec UBS AG pour l'activité des dérivés listés.

Des opérations de mise en pension et des swaps de devises sont les principaux instruments financiers utilisés dans le cadre d'une gestion prudente de la trésorerie du Groupe.

S'agissant des portefeuilles d'investissement pour compte propre, des limites sont fixées par le Conseil en montant, au sens du montant maximal de risque (valeur de marché / valeur d'acquisition pour les titres détenus jusqu'à l'échéance + engagement formalisé) que le Groupe accepte de prendre, et par typologie d'investissement (papiers monétaires, titres de créances détenus jusqu'à l'échéance, titres de créances à la valeur la plus basse, métaux précieux détenus physiquement, portefeuille de Private Equity et portefeuille immobilier).

Les entités du Groupe ont mis en oeuvre les dispositifs de gestion et de contrôle des risques adéquats, en conformité avec les règles du Groupe et les réglementations locales. Le contrôle du respect des limites afférentes à ces portefeuilles d'investissement et la surveillance des critères qualitatifs et ESG des titres détenus sont du ressort d'une fonction de gestion des risques et/ou de contrôle interne indépendante au sein des entités du Groupe.

Tout nouvel investissement dans des actifs peu liquides (Fonds d'infrastructure, Private Equity et co-investissement immobilier) fait l'objet d'un examen préalable par la fonction risques et d'une analyse présentée en Comité ALM Edmond de Rothschild Suisse. La validation par le Comité ALM peut aussi se faire par l'approbation d'une enveloppe globale de risques.



Normes internes et outils d'atténuation des risques

La Politique des risques traite de la gestion des risques de contreparties, des dispositifs de contrôles et des mesures de surveillance.

En termes d'approbation et de surveillance des contreparties, une directive Groupe est également mise en place traitant du processus de sélection, d'approbation et de revue des contreparties, des allocations et suivi des limites (contrôle journalier) ainsi que du rapport sur les expositions bancaires nettes du Groupe.

En termes de reverse repo, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties agréées, préalablement analysées puis approuvées par le Comité Compétent. Ces activités sont encadrées par un contrat Global Master Repurchase Agreement (« GMRA »). Sans contrat GMRA, le Groupe n'autorise aucune transaction de ce type.

Dans le cadre des opérations OTC, le Groupe ne travaille qu'avec des contreparties agréées avec lesquelles un contrat ISDA et Credit Support Annex a été signé au préalable. L'exposition de risque de crédit de contrepartie peut ainsi être atténuée en tenant compte des accords de netting, stipulés dans le contrat, ainsi que des appels de marge effectués de façon journalière.

Une note interne sur la méthodologie du calcul d'expositions, dans le cadre de la mesure du risque de contreparties, a été établie par le département Risques & Contrôle de la Banque. Cette note définit la base du modèle interne pour le calcul de l'exposition sur les contreparties bancaires, afin de calculer l'exposition à travers la majoration (add-on) et la prise en compte des valeurs de remplacement.

Les contreparties agréées par le Groupe font également l'objet d'un suivi régulier en termes de variations de rating, de réputation, de sanctions internationales, de litiges juridiques, d'analyses de crédit, et d'impact Environnemental, Sociétal et de Gouvernance (ESG). En cas de doute ou de dépréciation de l'image, de la solvabilité ou des problèmes opérationnels récurrents, le Groupe prend les mesures de précaution adéquates.

Expositions de type wrong-way

Les mesures d'atténuation du risque de type wrong-way, appliquées par le Groupe, résident notamment sur la diversification des contreparties et le suivi journalier des facteurs macroéconomiques pouvant impacter l'exposition avec les contreparties concernées.

Impact dans le cas d'une baisse de rating

Les entités du Groupe ne bénéficient pas de rating public. L'impact subi en cas d'une éventuelle baisse de rating n'est donc pas applicable.


**Risque de crédit : pondérations-risque réglementaire
au 31 décembre 2025 (CRB)**

En milliers de CHF

	0%	10% - 25%	30% - 50%	55% - 90%	100%	115% - 150%	250%	1250%	Total
Bilan / Créances:									
Liquidités	463 899	0	0	0	0	0	0	0	463 899
Créances sur les banques	4 662 402	287 707	27 982	0	0	19 827	0	0	4 997 918
Créances sur la clientèle	4 047 588	54 766	320 505	454 793	362 013	33	0	0	5 239 697
Créances hypothécaires	686 458	447 956	511 122	292 588	47 361	1 055	0	0	1 986 540
Opérations de négoce	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	716 363	882 670	261 174	36 579	58 457	247 942	0	8 243	2 211 427
Comptes de régularisation	67 421	12 914	4 135	6 455	217 628	18 854	0	0	327 407
Participations	0	0	0	0	0	0	13 364	0	13 364
Autres actifs	18 929	0	0	0	29 667	3 623	0	0	52 219
Total	10 663 059	1 686 012	1 124 918	790 415	715 125	291 333	13 364	8 243	15 292 469
Hors Bilan									
Engagements conditionnels	193 722	0	14 470	24 950	12 283	517	0	0	245 942
Engagements irrévocables	390 182	9 668	73 225	145 540	19 489	0	0	0	638 104
Engagement de libérer Versements supplémentaires	201 642	0	0	0	153 968	0	0	0	355 610
Total	785 545	9 668	87 695	170 490	185 741	517	0	0	1 239 656
Total de la période de référence	11 448 605	1 695 680	1 212 613	960 905	900 866	291 850	13 364	8 243	16 532 125



Risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard au 31 décembre 2025 (CCR3)
En milliers de CHF

	a	b	c	d	e	f	g	h
	0% - 15%	20% - 25%	30% - 35%	40% - 50%	60% - 85%	90% - 100%	130% - 150%	Somme des positions exposées au risque de crédit de contrepartie
Catégories de positions / pondérations-risque								
1 Gouvernements centraux, banques centrales et organisations supranationales	0	0	0	0	0	0	0	0
2 Collectivités de droit public	0	0	0	0	0	0	0	0
3 Banques de développement multilatérales	0	0	0	0	0	0	0	0
4 Banques	0	117 742	155 200	4 075	0	0	359	277 377
<i>Dont maisons de titres gérant des comptes et autres établissements financiers sans autorisation bancaire mais avec une réglementation et une surveillance équivalentes</i>	0	364	38 871	0	0	0	0	39 236
5 Entreprises	0	0	0	0	0	65 423	0	65 423
<i>Dont maisons de titres ne gérant pas de comptes et autres établissements financiers, sauf s'ils sont inclus dans la ligne 4</i>	0	0	0	0	0	15 628	0	15 628
6 Positions retail	0	0	0	0	729	106 085	0	106 814
7 Autres positions	0	0	0	0	0	22	0	22
8 Total de la période de référence	0	117 742	155 200	4 076	729	171 530	359	449 637

L'exposition au risque de crédit de contrepartie déterminée selon l'approche standard consiste en des instruments dérivés.



Risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant
les positions soumises au risque de crédit de contrepartie
au 31 décembre 2025 (CCR5)
En milliers de CHF

	a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés								Sûretés utilisés dans le SFTs			
	Juste valeur des sûretés reçues				Juste valeur des sûretés remises							
	Ségréguées		Non ségréguées		Ségréguées		Non ségréguées		Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises	
Liquidités en CHF	0		396 114		0		63 647		0		0	
Liquidités en monnaies étrangères	0		914 435		0		202 909		447 561		0	
Liquidités	0		19 980		0		0		0		0	
Créances sur la Confédération	0		265 413		0		0		0		0	
Créances sur les autres Etats	0		106 125		0		0		0		0	
Créances sur des agences gouvernementales	0		1 167 140		0		0		0		0	
Obligations d'entreprises	0		1 423 593		0		0		0		0	
Titres de participation	0		4 060 831		0		0		0		0	
Total de la période de référence	0		8 353 632		0		266 557		447 561		0	



Risque de crédit de contrepartie : positions envers les contreparties centrales au 31 décembre 2025 (CCR8)

En milliers de CHF

	a	b	a	b
	Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le risque (RWA)	Exposition en cas de défaut (EAD)	Actifs pondérés par le risque (RWA)
	31/12/2025	31/12/2025	30/06/2025	30/06/2025
1 Positions envers des QCCPs (total)	-	346	-	306
2 Positions suite à des transactions avec des QCCPs (sans les marges initiales et les contributions à des fonds de défaillance)	3 623	72	3 273	65
3 Dont dérivés OTC	3 623	72	3 273	65
4 Dont dérivés traités en bourse				
5 Dont SFTs				
6 Dont netting sets, lorsqu'un netting « inter-produits » est admis				

Risque de marché : indications générales (MRA)

Stratégie des différentes activités de la banque portant des risques de marché

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse distingue trois catégories de risque de marché :

- Le risque de change et métaux précieux, résultant d'une évolution défavorable du cours de change d'une devise / métaux précieux et affectant le groupe Edmond de Rothschild Suisse en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan libellés en devises autres que la devise du capital.
- Le risque sur le portefeuille de négoce, lié à l'évolution défavorable de la valeur des titres figurant dans le portefeuille de négoce (y compris dérivés) du groupe Edmond de Rothschild Suisse.
- Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBA).

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse est faiblement exposé au risque de marché. Les entités bancaires sont peu actives en matière de négoce pour compte propre et réalisent une grande partie de leurs opérations de marché pour le compte de la clientèle.

Risque de change et métaux précieux

La Politique de gestion du risque de change du groupe Edmond de Rothschild Suisse n'autorise au sein des entités que de faibles positions pour compte propre, souvent réduites à des opérations au comptant (spot) ou opérations à terme (out right) et à des swaps cambistes (FX swaps), le plus souvent sur des maturités courtes. La trésorerie au sein des entités n'a pas pour politique de prendre des positions de change par transformation des devises. Par ailleurs, les activités d'achats et de ventes d'options sur devises pour compte propre ne sont autorisées que dans un cadre limité.

Il en est de même pour la question des métaux précieux, les banques du groupe Edmond de Rothschild Suisse effectuant principalement leurs opérations pour le compte de la clientèle ; elles peuvent cependant être amenées à détenir pour compte propre des positions sur ces métaux.

Risque sur le portefeuille de négoce

Concernant les risques sur le portefeuille de négoce, les entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse sont également peu actives en matière de négoce pour compte propre de valeurs mobilières et peuvent être autorisées à investir une faible partie de leurs fonds propres dans des valeurs faisant l'objet de critères d'éligibilité élevés.



Risques de marché: exigence minimales de fonds propres sous l'approche standard au 31 décembre 2025 (MR1)

En milliers de CHF

	a	a
	RWA	RWA
	31/12/2025	30/06/2025
Produits outright		
1 Risque de taux d'intérêt (général et spécifique)	71 606	46 200
2 Risques de cours sur actions (général et spécifique)	6 633	5 588
3 Risque de change	129 926	449 635
4 Risque sur matières premières	217	763
Options		
5 Procédure simple	465	475
9 Total	208 847	502 660

La réduction du risque de change sur le 2ème semestre s'explique par la mise en place d'un dispositif « structural FX » permettant l'exclusion de positions structurelles en devise, conformément à l'article 3 de l'Ordonnance de la FINMA sur les risques de marché des banques et des maisons de titres (OMar-FINMA).

Structure organisationnelle et dispositif de contrôles du risque de marché

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse dispose de systèmes de limitation et de procédures de contrôle permanentes propres aux activités de marché contribuant à réduire notablement les risques. Dans cette perspective, les limites Groupe accordées aux principales entités opérationnelles sont modestes et leurs utilisations font l'objet d'un suivi mensuel.

Des limites locales sont également accordées aux entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans les limites fixées par le groupe Edmond de Rothschild Suisse et leurs utilisations font l'objet d'un suivi régulier au sein des entités. Ainsi, l'implication des fonctions de gestion des risques et de contrôle interne permanent des activités des salles des marchés permettent de surveiller que la tolérance au risque de marché est respectée.

En outre, afin de contrôler les risques de change et métaux précieux ainsi que le portefeuille de négoce le groupe Edmond de Rothschild Suisse dispose de systèmes de suivi rigoureux et propres à chaque entité. Les expositions des principales entités opérationnelles sont reportées et suivies sur base mensuelle par le groupe Edmond de Rothschild Suisse.

Afin d'assurer la gestion structurelle du bilan et d'optimiser le rendement, le groupe Edmond de Rothschild Suisse a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de liquidité, de taux d'intérêt, de change / métaux et sur les portefeuilles de négoce et d'investissement. En effet, les principales entités du groupe Edmond de Rothschild Suisse disposent de Comités Asset & Liability Management qui assurent le suivi des positions effectué à l'aide d'outils informatiques spécialement conçus à cet effet. Le Comité ALM Edmond de Rothschild Suisse définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein de la Banque et du groupe Edmond de Rothschild Suisse.

Le Comité exécutif d'Edmond de Rothschild Suisse reçoit de la fonction Risques sur base trimestrielle, le résultat de différents tests d'endurance visant à :

- Simuler par entité bancaire l'impact d'une variation importante des cours de change et métaux précieux sur les limites «overnight» (ou sur les positions effectives si elles sont supérieures).
- Simuler par entité bancaire l'impact d'une variation importante des paramètres de marché sur les limites «overnight» (ou sur les positions effectives si elles sont supérieures) du portefeuille de négoce.

En se basant sur sa tolérance au risque, le Conseil revoit et approuve annuellement les limites groupe Edmond de Rothschild Suisse suivantes allouées sur les principales entités opérationnelles.

- Risque de change et métaux précieux (négoce).
- Portefeuille de négoce.



Les expositions des principales entités sont reportées et suivies sur base trimestrielle par le Comité ALM et le Comité exécutif d'Edmond de Rothschild Suisse.

La mise en oeuvre de la politique des risques consiste en :

- Une surveillance régulière en première et deuxième ligne de défense de chaque facteur de risque (marché, change et métaux précieux) ainsi que du respect des limites accordées.
- Un processus d'escalation en local et au niveau du groupe Edmond de Rothschild Suisse de tout dépassement de limite dès leur constatation.
- Une surveillance mensuelle par le Groupe au travers d'un reporting formalisé des limites locales et des limites Groupe.

Risque d'éventuels ajustements de la valeur de crédit pour les dérivés et les opérations de financement de titres (risque de CVA)

Le risque d'ajustement de la valeur de crédit (CVA) représente généralement le risque de perte causé par des variations de l'écart de crédit d'un contrepartie due à des variations de sa qualité de crédit. Ce risque s'applique aux produits dérivés de gré (OTC) et aux titres Transactions de financement (SFT) qui ne sont pas compensées par un contrepartie centrale (PCC).

La priorité du Groupe dans la gestion du risque CVA est de limiter l'impact des variations de la qualité de crédit des contreparties sur la volatilité des indicateurs financiers, en particulier les ratios de rentabilité et de capital. Le risque de CVA est géré dans le cadre du dispositif global de gestion du risque de crédit du Groupe.

Risque de CVA: approche de base réduite (BA-CVA) au 31 décembre 2025 (CVA1)

En milliers de CHF

	a	b
	Composantes	Fonds propres minimaux selon la BA-CVA
Produits outright		
1 Agrégation des composantes systématiques du risque de CVA	29'828	-
2 Agrégation des composantes spécifiques du risque de CVA	6'864	-
3 Total	-	130'447

Risque de taux sur le portefeuille de banque (IRRBB)

Le risque de taux d'intérêt sur le portefeuille de la Banque (IRRBB) est défini comme le risque de perte qui résulte d'un mouvement défavorable des taux d'intérêt affectant le groupe Edmond de Rothschild Suisse en raison de la non-concordance entre ses actifs, ses passifs et ses engagements hors bilan portant sur des taux et des référentiels de taux d'intérêt non congruents.

En ce qui concerne le risque de taux d'intérêt, le groupe Edmond de Rothschild Suisse privilégie toujours le respect de ses engagements vis-à-vis de sa clientèle au détriment de la maximisation de sa marge d'intérêts. Le groupe Edmond de Rothschild Suisse accepte toutefois la transformation d'échéances induite principalement par ses activités de crédits et de trésorerie court terme dans des portefeuilles d'investissement à moyen / long terme (sans refinancement concordant). Le risque de taux d'intérêt est analysé et fait l'objet de limites basées sur l'impact sur la valeur économique des fonds propres.

Dans le cadre de l'utilisation de son bilan, le groupe Edmond de Rothschild Suisse et Edmond de Rothschild Suisse disposent de trois activités principales génératrices de risque de taux classés par ordre décroissant de consommation de risque de taux :

- Des investissements dans des portefeuilles obligataires diversifiés à moyen-terme sans refinancement concordant.
- Une activité de crédits, dont des crédits hypothécaires, qui s'inscrit dans la gamme des services que se doit de proposer une banque privée à ses clients.
- Dans une moindre mesure, l'utilisation de swaps de trésorerie, d'opérations de reverse repo, de papiers commerciaux, d'EMTN et de dépôts interbancaires, afin de placer les excédents de trésorerie.

Stratégie et procédures en matière de gestion et de mesure du risque de taux

La tolérance au risque de taux ainsi que les limites en matière de risque de taux figurant dans la Politique des risques sont approuvées par le Conseil d'Administration du Groupe. Le groupe Edmond de Rothschild Suisse a créé des organes spécialisés dont l'expertise permet un contrôle adéquat du risque de taux d'intérêt, des comités ALM, qui assurent le suivi de ce risque au niveau du groupe Edmond de Rothschild Suisse et dans chaque entité bancaire du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Le Comité ALM de la maison-mère définit les grandes lignes stratégiques de gestion ALM au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse dans le respect de la tolérance aux risques fixée par le Conseil d'administration.

D'une manière générale pour chaque entité bancaire du groupe Edmond de Rothschild Suisse, une évaluation et un suivi régulier des positions et des échéances de taux d'intérêt sont effectués à l'aide d'outils informatiques par une fonction indépendante de gestion des risques. Les organes du groupe Edmond de Rothschild Suisse et des entités bancaires du groupe Edmond de Rothschild Suisse reçoivent sur une base trimestrielle des rapports de la fonction Risque dans lesquels l'exposition, les limites et la tolérance de l'entité et du groupe Edmond de Rothschild Suisse au risque de taux sont reportées.

Un processus d'escalade en local et au niveau du groupe Edmond de Rothschild Suisse de tout dépassement de limite dès leur constatation existe également.

Périodicité de la mesure du risque de taux

La mesure interne du risque de taux est calculée de manière hebdomadaire au sein de Edmond de Rothschild Suisse et sur une base mensuelle au niveau du groupe Edmond de Rothschild Suisse. L'entièreté des scénarios réglementaires sont calculés sur une base trimestrielle au niveau de Edmond de Rothschild Suisse et semestrielle au niveau du groupe Edmond de Rothschild Suisse. Le calcul porte sur l'entièreté du Bilan et du Hors Bilan.

Choc de taux d'intérêt et scénarios de stress

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse mesure sa sensibilité en matière de taux d'intérêts dans des conditions de marché de stress. Le groupe Edmond de Rothschild Suisse a défini un scénario interne, pertinent par rapport à son profil de risque, à savoir l'impact d'une variation parallèle de la courbe des taux d'intérêt de 200 basis points sur la valeur économique des fonds propres. La mesure de l'impact de ce scénario de choc interne est calculé sur le capital de base CET1. En plus de ce scénario interne, les six scénarios réglementaires sont calculés afin de mesurer l'impact économique sur les fonds propres (EVE) et l'impact sur la marge nette d'intérêts (NII).

Les différents scénarios internes et réglementaires sont revus régulièrement afin que le Groupe Edmond de Rothschild Suisse, tout en gérant et en surveillant son niveau de risque, s'assure que ces scénarios restent adaptés à son profil de risque.

Hypothèses du scénario interne

Le calcul est basé sur la valeur économique et les hypothèses sont revus annuellement par le Conseil d'Administration.

Aucune règle complexe d'agrégation ou aucune hypothèse de corrélation n'est effectuée au travers des différentes devises ou différentes références de taux d'intérêts. La Banque ne fait pas d'hypothèses relatives aux remboursements anticipés de prêt.

Politique en matière de couverture du risque de taux

De manière générale, le risque se doit de préexister à la mise en place de la couverture appropriée afin de respecter les limites et la tolérance aux risques définie par le Conseil et une documentation ad hoc doit être établie.



Cas possibles de non-couverture du risque de taux :

- Avoir à vue déposés et rémunérés auprès de la BCE et de la BNS.
- Crédit/prêts intra groupe à taux variable dont la référence est inférieure à une année.
- Décision de la trésorerie d'intégrer le risque généré dans les limites de risque de taux accordées par le Conseil d'Administration au niveau de l'entité concernée.

Cas d'une ligne unitaire de crédit / prêt intra Groupe :

- Hors cas spécifique d'Edmond de Rothschild France qui a opté pour une approche en « macro-couverture ». Le « micro hedge » est préféré au « macro hedge » (couverture d'un portefeuille de crédits / prêts intra Groupe) dès lors que la taille du risque à couvrir atteint l'équivalent de 5 millions de CHF.
- Importance de matcher les caractéristiques du crédit / prêt intra Groupe sous-jacent : montant, devises, maturité, périodicité des flux.

Dans le respect des règles comptables internationales (ex. IFRS) et suisses, une approche en couverture partielle peut être décidée dans le cas de « single hedge ». Par couverture partielle on entend une couverture du risque de taux engendré par un crédit / prêt intra Groupe sur une maturité inférieure à celle du dit crédit / prêt intra Groupe ou pour un montant inférieur au dit crédit / prêt intra Groupe, le reliquat étant intégré aux limites de risques de taux accordées par le Conseil d'administration. Cette approche doit être systématiquement clairement documentée dès la mise en place de la couverture à des fins de piste d'audit.

Approche en « macro-hedge » :

- Le « macro hedge » est préféré au « micro hedge » dès lors que la taille unitaire des crédits / prêts intra Groupe formant le risque à couvrir est inférieure à l'équivalent de 5 millions de CHF.
- Seuls des crédits / prêts intra Groupe ayant des caractéristiques similaires peuvent faire l'objet d'un macro hedge. Par caractéristiques similaires on entend plus précisément :
 - Devise identique.
 - Maturités comprises dans un spread de +/- 6 mois par rapport à la maturité de l'instrument utilisé pour la couverture.

Pour les opérations intragroupes, la relation de couverture est également vérifiée en faisant abstraction de la transaction interne au Groupe (l'opération de couverture et l'opération couverte sont effectuées de manière ultime avec une contrepartie externe).

Seules les opérations de couverture conclues avec des contreparties externes sous la forme d'instruments financiers dérivés sont éligibles.

Les types d'instruments autorisés sont les suivants :

- Court terme : FRA ou OIS.
- Moyen - long terme : IRS et options de taux (Caps, Floors et Collars) à l'achat et à la vente.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Un tableau de suivi des risques et couvertures associées est tenu à jour au niveau de la trésorerie et intégré au rapport mensuel de trésorerie qui est communiqué aux membres du Comité ALM.

Traitement comptable des opérations de couverture

Les opérations de couverture sont évaluées selon les mêmes principes que les opérations de base couvertes. Les résultats des opérations de couverture sont saisis sous une rubrique de résultat identique à celle qui enregistre les résultats correspondants de l'opération couverte. Les modifications de valeurs sont saisies dans le compte de compensation, dans la mesure où aucune adaptation de valeur de l'opération de base n'est comptabilisée.

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse applique une comptabilité de couverture lorsque les effets de couverture ainsi que les buts et stratégies visés par les opérations de couverture de risque de taux d'intérêt sont documentés lors de la conclusion des opérations et qu'une vérification périodique de l'efficacité de la couverture est effectuée. Les opérations de couvertures ne remplissant pas, plus ou que partiellement leur fonction de couverture sont assimilées en totalité ou pour leur fraction excédentaire, à des opérations de négoce et traitées comme telles.

Exposition au risque de taux

La mesure du risque de taux d'intérêt et la surveillance des limites relèvent, tant pour la Banque que pour les sociétés concernées du groupe Edmond de Rothschild, d'une fonction indépendante de gestion des risques. Dans ce contexte, au 31 décembre 2025, un mouvement parallèle de la courbe des taux de + / - 200 points de base selon le scénario interne aurait un impact, toutes devises confondues, de CHF 81 millions (7.2%) sur le capital de base CET1 du groupe Edmond de Rothschild Suisse.




**Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions
et la redéfinition des taux au 31 décembre 2025 (IRRBB A1)**

En millions de CHF

	Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives	Délais moyens de redéfinition des taux (en années)»		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non pré-déterminées) de la date de redéfinition des taux	
				Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie							
Créances sur les banques	2 505	400	1'870	0,38	0,02	-	-
Créances sur la clientèle	1 705	476	1'184	0,77	0,66	-	-
Hypothèques du marché monétaire	845	0	845	0,59	0,00	-	-
Hypothèques à taux fixes	582	173	337	3,98	3,75	-	-
Immobilisations financières	1 801	229	1'572	2,68	3,11	-	-
Autres créances	0	0	-	0,00	0,00	-	-
Créances découlant de dérivés de taux	330	157	227	0,15	0,11	-	-
Engagements envers les banques	3 162	73	-2 865	0,27	0,04	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	3 355	5	-2 995	0,11	0,04	-	-
Obligations de caisse	0	0	-	0,00	0,00	-	-
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	-	0,00	0,00	-	-
Autres engagements	0	0	-	0,00	0,00	-	-
Engagements résultant de dérivés de taux	-279	-38	-2	0,23	0,12	-	-
Date de redéfinition du taux non définie							
Créances sur les banques	2 197	105	1'709	0,09	0,09	-	-
Créances sur la clientèle	2 116	222	1'791	0,08	0,12	-	-
Créances hypothécaires à taux variables	300	123	81	0,31	0,21	-	-
Autres créances à vue	0	0	0	0,00	0,00	-	-
Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	5 619	959	-3 473	0,08	0,10	-	-
Autres engagements à vue	2 336	521	-1 340	0,08	0,08	-	-
Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénouçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	0	0	0	0,00	0,00	-	-
Total	26 575	3 092	-1 059	0,00	0,00	-	-



Hypothèses et paramètres pour les calculs réglementaires (IRRBB1)

La détermination des flux de paiements inclut les marges et les spreads. Le Bilan est dit « statique » : aucune hypothèse d'évolution des marges et spreads n'est appliquée.

Aucune hypothèse comportementale n'est appliquée sur les postes du bilan ayant une échéance. Pour les éléments du bilan sans échéance, les prescriptions des standards minimaux de Bâle sont appliquées.

Le groupe Edmond de Rothschild Suisse utilise les courbes de taux sans risque pour EUR/USD/CHF/JPY/GBP. Pour les autres devises, c'est la courbe EUR qui est utilisée. Les interpolations sont linéaires.

Modification de la marge nette d'intérêts (NII) :

Les NII sont calculées selon une hypothèse de bilan constant dans lequel les flux de trésorerie arrivant à échéance sont renouvelés selon une hypothèse de portefeuille moyen (mêmes caractéristiques en termes de volumes et fréquence de refixing de taux d'intérêt). Les niveaux de taux des expositions à taux fixes sont recalculés selon les anticipations de taux de marché pour les échéances et devises associées, augmentés d'une marge fonction du type d'activité (Gestion de trésorerie, portefeuille d'investissement, portefeuille de crédits à la clientèle, Lombards ou Hypothécaires..) et en ligne avec la politique de tarification du groupe.

En ce qui concerne les dépôts clients à vue, aucune hypothèse comportementale n'est appliquée pour les projections de NII. Les swaps de taux d'intérêt sont créés de manière à couvrir les crédits à taux fixe renouvelés.

Autres hypothèses :

Les éléments suivants ne sont pas soumis à des hypothèses dans les calculs réglementaires :

- Les positions variables.
- Positions comportementales des options de remboursement.
- Placement à terme
- Positions en dérivés (hors couverture).

Risque de CVA: approche de base réduite (BA-CVA) au 31 décembre 2025 (CVA1)

En millions de CHF

	EVE (fluctuation de valeur économique)		NII (fluctuation de la marge nette d'intérêt)	
	31/12/2025	30/06/2025	31/12/2025	30/06/2025
Period				
Parallel up	-68	-76	90	67
Parallel down	79	89	-63	-34
Steepner (1)	-2	-1	-	-
Flattener (2)	-10	-12	-	-
Short rate up	-31	-37	-	-
Short rate down	34	40	-	-
Maximum	79	-76	90	-34
Period		31/12/2025		30/06/2025
Tier 1 capital		1 125		1 121

Les chiffres ci-dessus en termes d'impact économique, selon le scénario réglementaire, montrent que le principal scénario auquel la Banque est sensible est celui des mouvements parallèles de courbe. Ce constat est en ligne avec l'activité de la Banque dont la principale consommation en termes de risque de taux provient du portefeuille obligataire, au sein d'Edmond de Rothschild Suisse, détenu jusqu'à l'échéance. La diminution du risque de taux par rapport au semestre précédent provient de l'augmentation de la part de HQLA au sein des portefeuilles obligataires détenus jusqu'à l'échéance. Le risque de taux reste approprié selon la définition de la Circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux. La variation de ces chiffres en termes d'impact sur les résultats est cohérente avec l'activité de la Banque et le niveau de NII au 31 décembre 2025 est en ligne avec le business modèle de la Banque.

Risque de liquidité : indications générales

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe Edmond de Rothschild Suisse ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à sa situation financière.

Les entités bancaires du groupe Edmond de Rothschild Suisse n'ont pas pour objectif de tirer profit de leur rôle de transformation d'échéance et de s'exposer de manière importante au risque de liquidité. Elles adoptent une attitude prudente dans la gestion de leur trésorerie en choisissant des contreparties de qualité, des échéances de courte durée et des limites correspondantes. Elles privilégient ainsi le respect de leurs engagements vis-à-vis de leur clientèle au détriment de la maximisation de leur marge d'intérêts. Elles recherchent, dans le cadre de la stratégie décidée par le Conseil, le maximum de concordance entre les durées et les échéances de leurs emplois et de leurs ressources. La transformation d'échéance tolérée est induite principalement par ses activités de crédits et de placement de trésorerie court terme dans des portefeuilles d'investissement à moyen / long terme.

Au sein du groupe Edmond de Rothschild Suisse, l'évaluation de ce risque est effectuée en utilisant les techniques adaptées de gestion du bilan permettant de contrôler la structure des échéances. D'une manière générale, chaque entité bancaire du Groupe dispose d'un processus de contrôle du risque de liquidité visant à analyser et surveiller quotidiennement : ses avoirs et ses engagements agrégés par tranche d'échéance standardisée ; les différents montants à recevoir, respectivement à payer, par devise et date valeur ; les éventuelles impasses de trésorerie et leurs limites.

La gestion de la liquidité est pilotée pour l'ensemble du groupe Edmond de Rothschild Suisse par la Trésorerie d'Edmond de Rothschild Suisse et est centralisée essentiellement au niveau de ses principales entités.

Conformément aux réglementations en vigueur, et même dans le cadre d'un pilotage et d'une gestion centralisée, chaque entité du groupe Edmond de Rothschild Suisse a pour mission de s'assurer de sa capacité à gérer sa propre situation de liquidité, même en cas de conditions dégradées de liquidité.

Le Comité exécutif reçoit de la fonction Risques sur base trimestrielle, le résultat du test d'endurance visant à s'assurer que chaque entité bancaire dispose, pour les principales devises avec lesquelles elle traite, d'un niveau adéquat d'actifs liquides pour couvrir ses besoins sur une période de 30 jours calendaires en cas de retraits massifs des fonds de la clientèle.

Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR moyen sur le dernier trimestre s'établit à 177.1% en hausse de 4 pts sur le dernier semestre 2025, principalement expliquée par une hausse des actifs de haute qualité (HQLA). Excès de 2'743 mCHF de HQLA par rapport à la limite réglementaire de 100%.

Bâtiment Colibri, Genève, Suisse




**LCR : informations relatives au ratio de liquidité à court terme
au 31 décembre 2025 (LIQ1)**

En millions de CHF

	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées
	31.12.2025	31.12.2025	30.09.2025	30.09.2025	30.06.2025	30.06.2025
A. Actifs liquides de haute qualité (HQLA)						
1 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	6 300	-	5 792	-	5 799
B. Sortie de trésorerie						
2 Dépôts de détail	6 742	709	6 524	673	6 478	660
3 Dont dépôts stables	271	14	275	14	273	14
4 Dont dépôts moins stables	6 471	695	6 249	659	6 205	647
5 Financements non garantis de clients commerciaux ou de gros clients	6 336	3 365	5 836	3 053	5 859	3 149
6 Dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale	679	168	661	164	703	174
7 Dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	4 198	3 116	3 772	2 826	3 775	2 896
8 Dont titres de créances non garantis	55	55	37	37	53	53
9 Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de sûretés						
10 Autres sorties de trésorerie	1 511	404	1 615	397	1 437	395
11 Dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions						
13 Dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité confirmées	637	43	679	47	575	38
14 Autres engagements de financement contractuels						
15 Autres engagements de financement conditionnels	4 602	207	4 664	208	4 723	231
16 Somme des sorties de trésorerie	-	4 684	-	4 331	-	4 435
C. Entrées de trésorerie						
17 Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)	303	0	108	0	137	0
18 Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes	1 276	900	1 299	935	1 223	871
19 Autres entrées de trésorerie	228	228	222	222	214	214
20 Somme des entrées de trésorerie	1 806	1 128	1 630	1 157	1 574	1 086
Valeurs apurées						
21 Somme des actifs liquides de haute qualité (HQLA)	-	6 300	-	5 792	-	5 799
22 Somme nette des sorties de trésorerie	-	3 557	-	3 174	-	3 350
23 Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)	-	177,1%	-	182,5%	-	173,1%


NSFR : informations relatives au ratio de financement au 31 décembre 2025 (LIQ2)
 En millions de CHF

	a	b	c	d	e
	Valeurs non pondérées, en fonction de l'échéance résiduelle				Valeurs
	Sans échéance	< 6 mois	>= 6 mois à < 1 an	>= 1 an	pondérées
Indications sur le refinancement stable disponible (available stable funding, ASF)					
1 Instruments de fonds propres :	1 289 978	0	0	0	1 289 978
2 Fonds propres réglementaires	1 289 978	0	0	0	1 289 978
3 Autres instruments de fonds propres	-	-	-	0	0
4 Dépôts à vue et/ou à terme de clients privés et de petites entreprises :	4 522 472	2 296 938	266 992	424	6 397 778
5 Dépôts stables	358 238	30 138	3 480	0	372 263
6 Dépôts moins stables	4 164 234	2 266 799	263 512	424	6 025 515
7 Moyens de financement provenant d'établissements non financiers (sans les petites entreprises) (wholesale) :	1 295 447	1 100 504	97 074	0	1 246 513
8 Dépôts opérationnels	0	0	0	0	0
9 Dépôts non opérationnels	1 295 447	1 100 504	97 074	0	1 246 513
10 Engagements adossés à des actifs interdépendants	827 219	0	0	0	0
11 Autres engagements :	4 080 452	755 411	395 714	177 477	793 907
12 Engagements résultant d'opérations en dérivés	-	-	-	-44 075	-
13 Autres engagements et instruments de fonds propres	4 080 452	755 411	395 714	221 552	793 907
14 Total du refinancement stable disponible	-	-	-	-	9 728 176
Indications relatives au refinancement stable requis (required stable funding, RSF)					
15 Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA) NSFR	1 829 305	2 845 575	224 661	2 188 552	126 427
16 Dépôts opérationnels auprès d'autres institutions financières	0	0	0	0	0
17 Crédits et titres performants :	4 120 846	1 743 827	691 757	2 341 029	4 338 076
18 Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA de niveau 1 et 2a	0	147 561	0	0	14 756
19 Crédits performants à des institutions financières garantis par des HQLA hors niveau 1 et 2a ou non garantis	1 545 417	50 887	123 634	66 246	367 509
20 Crédits performants à des entreprises hors secteur financier, à des clients retail ou PME, à des États, des banques centrales et des autres corporations de droit public, dont :	2 211 507	1 535 338	549 293	2 243 256	3 732 616
21 Comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	0	0	0	58 631	38 110
22 Créances hypothécaires performantes, dont :	0	0	0	0	0
23 Comportant une pondération risque inférieure ou égale à 35 % dans l'approche ASBRI	12 331	44 805	28 142	810 428	569 417
24 Titres qui ne sont pas en défaut et qui ne sont pas éligibles en qualité de HQLA, y c. les titres de participation négociés en bourse	363 922	10 041	18 831	31 527	223 195
25 Actifs adossés à des engagements dépendants	0	0	0	827 219	0
26 Autres actifs :	1 055 182	37 395	7 491	228 287	1 169 925
27 Matière premières physiques, y c. or	84 201	-	-	-	71 571
28 Actifs remis en qualité de marge initiale pour des dérivés et à titre de contribution pour des fonds de défaillance de contreparties centrales	-	-	-	13 614	12 165
29 Actifs NSFR sous forme de dérivés	-	-	-	-3 123	40 952
30 Passifs NSFR sous forme de dérivés, avant déduction de la marge de variation remise	-	-	-	210 794	42 159
31 Tous les autres actifs résiduels	970 981	37 395	7 491	7 002	1 003 079
32 Eléments hors bilan	-	3 272 891	126 951	1 206 829	61 983
33 Total du refinancement stable requis	-	-	-	-	5 696 411
34 Ratio de refinancement stable (NSFR) (%)	-	-	-	-	170,8%

Risque opérationnel : indications générales

Les risques opérationnels sont définis à l'art. 89 OFR. Il s'agit du risque de pertes financières résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus ou de systèmes internes, d'actions inappropriées de personnes ou d'erreurs qu'elles ont commises ou encore d'événements externes. Sont comprises les pertes financières qui peuvent découler des risques juridiques ou des risques de compliance. La gestion des risques opérationnels prend typiquement également en compte d'autres types de dommages, dans la mesure où ceux-ci peuvent aussi aboutir à des pertes financières. Les risques stratégiques en sont exclus.

Par nature, les deux principaux métiers exercés par le Groupe, à savoir la banque privée et l'asset management, sont exposés de manière significative aux risques opérationnels. Afin de les contrôler et de les atténuer, le Groupe se dote d'un concept-cadre sur la gestion des risques opérationnels, selon la Circulaire FINMA 2023/1 « Risques et résilience opérationnels-banques », en vue de formaliser les principes communs retenus au niveau du Groupe et d'exercer leurs activités en conformité avec les prescriptions légales et réglementaires nationales. Ce concept-cadre définit les différents éléments et principes qui constituent la Politique de gestion des risques opérationnels au niveau du Groupe.

Il établit un dispositif de gestion des risques opérationnels en définissant les outils, approches, processus et responsabilités.

La gestion des risques opérationnels a pour objectif d'éviter que des risques opérationnels ne mettent en cause le bon fonctionnement du Groupe ou de ses entités. A ce titre, la gestion des risques opérationnels fait partie intégrante des fonctions de management et repose sur un dispositif basé sur l'identification et l'évaluation des risques, la gestion active des incidents opérationnels, la mise en place de plans d'actions et la communication de rapports.

La fonction Risques comprend une cellule dédiée aux risques opérationnels, qui participe étroitement au dispositif du système de surveillance et de contrôle interne du Groupe et collabore étroitement avec le service de contrôle interne dans l'évaluation des contrôles mis en place, des plans d'actions à entreprendre afin d'atténuer les risques identifiés comme critiques et/ou élevés. L'équipe en place utilise un outil informatique performant dédié et déployé dans le Groupe. En outre, la cellule rend compte périodiquement au Comité des Risques (Comex) et, lorsque les circonstances l'exigent, au Comité Exécutif.





Risques opérationnels: historique des pertes au 31 décembre 2025 (OR1)												
En milliers de CHF												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	
	T	T-1	T-2	T-3	T-4	T-5	T-6	T-7	T-8	T-9	Moy annuelle sur 10 ans	
Seuil de 25 000 francs												
1	Montant total des pertes découlant de risques opérationnels après déduction des montants récupérés, sans exclusion	2 177	24 950	1 651	2 537	8 438	18 005	3 015	8 212	1 286	12 204	8 248
2	Nombre de pertes du fait des risques opérationnels	0	0	0	-421	-170	-86	-118	0	0	0	-80
3	Montant total des pertes exclues découlant de risques opérationnels	2 177	24 950	1 651	2 116	8 268	17 919	2 897	8 212	1 286	12 204	8 168
4	Nombre de pertes exclues du fait des risques opérationnels	28	22	21	35	40	38	40	30	21	33	31
5	Montant total des pertes découlant de risques opérationnels après déduction des montants récupérés et moins les pertes exclues découlant de risques opérationnels	2 177	24 950	1 651	2 116	8 268	17 919	2 897	8 212	1 286	12 204	8 168
Seuil de 125 000 francs												
6	Montant total des pertes découlant de risques opérationnels après déduction des montants récupérés, sans exclusion	1 381	24 047	1 182	1 170	7 027	16 974	1 037	7 411	327	10 909	7 147
7	Nombre de pertes du fait des risques opérationnels	0	0	0	421	170	86	118	0	0	0	80
8	Montant total des pertes exclues découlant de risques opérationnels	1 381	24 047	1 182	750	6 857	16 888	919	7 411	327	10 909	7 067
9	Nombre de pertes exclues du fait des risques opérationnels	4	2	6	9	8	10	4	12	5	8	7
10	Montant total des pertes découlant de risques opérationnels après déduction des montants récupérés et moins les pertes exclues découlant de risques opérationnels	1 381	24 047	1 182	750	6 857	16 888	919	7 411	327	10 909	7 067
Détails sur le calcul des fonds propres minimaux en lien avec les risques opérationnels												
11	Des données sur les pertes sont-elles utilisées pour calculer le multiplicateur interne des pertes (oui/non)?	Y										
12	Si «non» à la ligne 11, l'exclusion de données internes sur les pertes résulte-t-elle du non-respect de la norme minimale en matière de données relatives aux pertes (oui/non)?											
13	Informations sur les événements générateurs de pertes considérés comme significatifs par la banque au cours de l'année T	0										

Le tableau ci-dessus indique les pertes cumulées résultant des risques opérationnels survenus au cours des 10 dernières années. Ces données sont utilisées dans le calcul des fonds propres minimaux pour couvrir les risques opérationnels, selon la date de comptabilisation des pertes subies.

DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES

Le Groupe EdR Suisse détermine les exigences de fonds propres relatives aux risques opérationnels en fonction de l'approche standard (article 93 OFR). Cette approche vise à répartir l'ensemble des activités de la Banque et des sociétés du Groupe EdR Suisse sur les indicateurs d'activité définis par la FINMA, à leur calculer la moyenne des 3 dernières années écoulées de revenus annuels bruts et à leur appliquer une pondération réglementaire :

Risques opérationnels: indicateur d'activité et sous-composantes au 31 décembre 2025 (OR2)

En milliers de CHF

		a	b	c
		T	T-1	T-2
Indicateur d'activité et sous-composantes				
1	Composante intérêts et dividendes (interest, leases and dividend component, ILDC)	179 988	-	-
1a	Produits des intérêts et du leasing	368 956	520 981	512 708
1b	Charges d'intérêts et de leasing	242 853	337 814	309 101
1c	Actifs portant intérêt	14 765 937	13 887 011	14 094 945
1d	Produit des dividendes	5 575	11 257	10 255
2	Composante services (services component, SC)	936 774	-	-
2a	Produit des opérations de commissions et des prestations de services	3 651	4 803	2 288
2b	Charge des opérations de commissions et des prestations de services	5 327	3 127	3 474
2c	Autres produits d'exploitation	1 004 672	919 399	874 322
2d	Autres charges d'exploitation	224 282	202 856	196 937
3	Composante financière (financial component, FC)	163 037	-	-
3a	Résultat net du portefeuille de négociation	165 996	118 484	158 573
3b	Résultat net des parts du portefeuille de la banque qui sont déterminantes pour le calcul des fonds propres minimaux nécessaires pour couvrir les risques opérationnels	9 436	26 156	10 466
4	Indicateur d'activité (business indicator, BI)	1 279 800	-	-
5	Composante indicateur d'activité (business indicator component, BIC)	154 470	-	-
Publication sur l'indicateur d'activité				
6a	BI avant l'exclusion des activités abandonnées	1 279 800		
6b	Réduction du BI du fait de l'exclusion des activités abandonnées	0		



Risques opérationnels: fonds propres minimaux au 31 décembre 2025 (OR3)

En milliers de CHF

		a
1	Composante indicateur d'activité (business indicator component, BIC)	154 470
2	Multiplicateur interne des pertes (internal loss multiplier, ILM)	0,94
3	Fonds propres minimaux pour le risque opérationnel	144 542
4	Positions pondérées en fonction des risques (RWA) pour les risques opérationnels	1 806 775

Edmond de Rothschild (Suisse) SA dispose et d'un Plan de gestion de la continuité de ses activités (BCM). Celui-ci repose sur l'analyse périodique des risques qui pourraient impacter ses activités de manière importante. Le BCM définit la réaction à un incident ou une interruption majeure et met en place des mesures efficaces permettant de diminuer les risques résiduels. L'analyse des besoins métiers (PCA/BIA), permet d'identifier les ressources nécessaires à chacune des activités critiques de la banque et de définir leurs priorités. Le plan de secours informatique (PSI/DRP) élaboré répond aux exigences des métiers par la mise en place de procédures qui permettent une reprise du Système d'information en ligne avec les attentes des métiers. Notre dispositif repose sur des infrastructures techniques et organisationnelles qui sont testés annuellement. Plusieurs data center permettent d'héberger nos installations informatiques et nous avons pérennisé notre capacité de travail à distance. Le télétravail est aujourd'hui intégré dans nos procédures de travail et permet ainsi de répondre à bon nombre d'incidents potentiels. Notre organisation de gestion de crise fait l'objet de tests de simulation de crise dans une optique d'amélioration en continu.

Dans le cadre de la garantie de la résilience opérationnelle, la Banque identifie ses fonctions critiques et leurs tolérances aux interruptions. Elle prend les mesures pour garantir la résilience opérationnelle en tenant compte de scénarios graves, mais plausibles et des ressources qui les supportent. Ceci conformément à la Circulaire FINMA 2023/1 Risques et résilience opérationnels.



Bâtiment Colibri, Genève, Suisse



Réconciliation des états financiers et des fonds propres réglementaires

Composition des fonds propres pris en compte / réconciliation au 31 décembre 2025 (CC2)¹ En milliers de CHF

	Selon clôture comptable	Selon clôture comptable	Réf. 2
	31/12/2025	30/06/2025	
Bilan publié			
Actifs			
Liquidités	463 898	443 973	
Créances sur les banques	5 259 352	4 849 443	
Créances résultant d'opérations de financement de titres	447 561	25 000	
Créances sur la clientèle	5 249 408	5 094 803	
Créances hypothécaires	1 986 540	1 973 375	
Opérations de négoce	0	14	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	259 513	250 438	
Immobilisations financières	3 122 847	2 837 101	
Comptes de régularisation	327 406	299 575	
Participations	13 364	12 383	
Immobilisations corporelles	370 089	353 876	
Valeurs immatérielles	65 646	75 958	
- Dont goodwill	56 345	65 244	a
- Dont autres valeurs immatérielles	9 301	10 715	b
Autres actifs	54 994	57 777	
Total des actifs	17 620 618	16 273 716	

	Selon clôture comptable	Selon clôture comptable	Réf. 2
	31/12/2025	30/06/2025	
Fonds étrangers			
Engagements envers les banques	1 143 468	768 641	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	13 461 895	12 521 207	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	210 794	240 581	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	833 920	809 865	
Comptes de régularisation	481 767	425 010	
Autres passifs	86 705	150 346	
Provisions	36 850	37 001	
Dont impôts latents	11 917	12 437	
Total des fonds étrangers	16 255 398	14 952 652	
Fonds propres			
Réserve pour risques bancaires généraux	151 075	151 075	
Capital social	58 694	58 694	
Dont reconnu en qualité de CET1	58 694	58 694	
Dont reconnu en qualité d'AT1			
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée	1 153 585	1 109 091	
(Propres parts du capital)	0	0	
Intérêts minoritaires (7)	1 866	2 204	
Dont reconnu en qualité de CET1	1 866	2 204	
Total des fonds propres	1 365 220	1 321 065	

¹Une seule colonne est présentée, les cercles de consolidation sont identiques. Les lignes non utilisées ont été omises | ²Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres réglementaires.


Composition des fonds propres réglementaires pris en compte / présentation des fonds propres réglementaires pris en compte au 31 décembre 2025 (CC1)¹

En milliers de CHF

	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2	
	31/12/2025	30/06/2025		
Fonds propres de base durs (CET1)				
1	Capital social émis et libéré, pleinement pris en compte	58 694	58 694	
2	Réserves issues des bénéficiaires, y c. réserves pour risques bancaires généraux après déduction des engagements fiscaux latents qui ne sont pas adossés à une provision correspondante, bénéficiaire ou perte reporté(e) et de la période concernée	1 010 558	1 011 340	
3	Réserves issues du capital, réserves pour conversion des monnaies étrangères dans les boucllements consolidés et autres réserves	220 726	222 174	
5	Parts minoritaires prises en compte en tant que CET1	1 866	2 204	
6	CET1, avant ajustements prudentiels	1 291 845	1 294 412	
Ajustements prudentiels relatifs aux CET1				
7	Évaluation prudente	0	0	
8	Goodwill, net des engagements fiscaux latents comptabilisés	-56 345	-65 244	a
9	Autres valeurs immatérielles, sans les droits de gestion hypothécaire (mortgage servicing rights), net des engagements fiscaux latents comptabilisés	-9 301	-10 715	b
26	Autres ajustements spécifiques	0	0	
28	Somme des ajustements relatifs au CET1	-65 646	-75 958	
29	CET1 net	1 226 199	1 218 454	
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)				
Ajustements prudentiels relatifs à l'AT1				
41	Autres déductions	-101 491	-97 534	
42	Montant des déductions de Tier 2 excédant les fonds propres de Tier 2	0	0	
42a	Déductions relatives à l'AT1, imputées au CET1	0	0	
43	Somme des ajustements relatifs à l'AT1	-101 491	-97 534	
44	AT1 net	-101 491	-97 534	
45	Fonds propres de base (Tier 1) net (= CET1 net + AT1 net)	1 124 708	1 120 920	
Fonds propres complémentaires (Tier 2)				
46	Instruments émis et libérés, qui sont pleinement pris en compte, nets des amortissements calculatoires (art. 30, al. 2, OFR)	19 559	19 629	
51	Tier 2 avant ajustements prudentiels	19 559	19 629	
Ajustements prudentiels relatifs aux Tier 2				
56	Autres déductions	0	0	
56a	Déductions relatives au Tier 2, imputées à l'AT1	0	0	
57	Somme des ajustements relatifs au Tier 2	0	0	
58	Tier 2 net	19 559	19 629	
59	Fonds propres pris en compte (Tier 1 net + Tier 2 net)	1 144 267	1 140 549	
60	Somme des positions pondérées en fonction des risques (RWA)	6 003 127	6 290 800	

	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Chiffres nets (après impact des dispositions transitoires)	Réf. 2
	31/12/2025	30/06/2025	

Ratios de fonds propres

61	Ratio CET1 (ligne 29) (en % des RWA)	20,4%	19,4%
62	Ratio Tier 1 (ligne 45) (en % des RWA)	18,7%	17,8%
63	Ratio relatif aux fonds propres pris en compte (ligne 59) (en % des RWA)	19,1%	18,1%
64	Exigences de volants spécifiques en CET1 selon les normes minimales de Bâle: volant de fonds propres + volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR + volant de fonds propres relatif aux banques d'importance systémique (en % des RWA)	2,5%	2,5%
65	Dont volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle (en % des RWA)	2,5%	2,5%
66	Dont volant anticyclique selon les normes minimales de Bâle: volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR (en % des RWA)	0,0%	0,0%
67	Dont volant de fonds propres relatif aux banques d'importance systémique selon les normes minimales de Bâle (en % des RWA)	0,0%	0,0%
68	CET1 disponibles pour satisfaire les exigences en volants selon les normes minimales de Bâle (ligne 64) après déduction du CET1 pour couvrir les exigences minimales et, le cas échéant, les exigences TLAC (en % des RWA)	11,06%	10,1%
68a	Exigences globales en CET 1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des RWA)	7,8%	7,8%
68b	Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des RWA)	0,0%	0,0%
68c	CET1 disponibles (en % des RWA)	18,7%	17,8%
68d	Exigences globales en Tier 1 selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des RWA)	9,6%	9,6%
68e	Tier 1 disponible (en % des RWA)	18,7%	17,8%
68f	Fonds propres minimaux majorés du volant de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des RWA)	12,0%	12,0%
68g	Fonds propres pris en compte (en % des RWA)	19,1%	18,1%
Montants inférieurs aux seuils, avant pondération en fonction des risques			
72	Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres instruments avec TLAC dans le secteur financier	30 730	31 228
73	Participations qualifiées dans le secteur financier qui sont prises en compte comme CET1	12 704	11 724
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le Tier 2			
77	Plafond relatif à la prise en compte des correctifs selon l'AS-BRI	40 278	40 573

¹La colonne « impact des dispositions transitoires » n'est pas présentée car le Groupe ne bénéficie pas de dispositions transitoires. Les lignes non utilisées ont été omises.

²Référence reprise sous la présentation de la composition des fonds propres pris en compte.



Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires au 31 décembre 2025 (L11)¹
En milliers de CHF

	31/12/2025				
	a	c	d	f	g
	Valeurs comptables				
	Valeurs comptables selon le cercle de consolidation comptable	selon prescriptions sur les risques de crédit	selon prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
Actifs					
Liquidités	463 898	463 899	0	0	0
Créances sur les banques	5 259 352	4 997 918	261 434	0	0
Créances résultant d'opérations de financement de titres	447 561	0	447 561	0	0
Créances sur la clientèle	5 249 408	5 239 697	9 711	0	0
Créances hypothécaires	1 986 540	1 986 540	0	0	0
Opérations de négoce	0	0	0	0	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	259 513	0	259 513	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	3 122 847	2 211 427	0	911 420	0
Comptes de régularisation	327 406	327 406	0	0	0
Participations	13 364	13 364	0	0	0
Immobilisations corporelles	370 089	0	0	0	0
Valeurs immatérielles	65 646	0	0	0	65 646
Autres actifs	54 994	52 219	0	0	0
Capital social non libéré	0	0	0	0	0
Total actifs	17 620 618	15 292 469	978 219	911 420	65 646
Engagements					
Engagements envers les banques	1 143 468	0	0	0	1 143 468
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	13 461 895	0	0	0	13 461 895
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	210 794	0	210 794	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	833 920	0	0	0	833 920
Comptes de régularisation	481 767	0	0	0	481 767
Autres passifs	86 705	0	0	0	86 705
Provisions	36 850	0	0	0	36 850
Total engagements	16 255 398	0	210 794	0	16 044 604

¹La colonne b a été omise car le cercle de consolidation réglementaire est identique au cercle de consolidation comptable.



Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables au 31 décembre 2025 (LI2)¹

En milliers de CHF

					31/12/2025
		a	b	d	e
		Positions soumises à:			
Total		des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché	
(in 1'000 CHF)					
1	Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau CC2)	17 620 618	15 292 469	978 219	911 420
2	Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau CC2)	210 794	0	210 794	0
3	Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	17 409 824	15 292 469	767 425	911 420
4	Positions hors bilan	1 239 656	1 239 656	0	0
5	Différences d'évaluation	0	0	0	0
6	Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne	0	0	0	0
7	Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions	0	0	0	0
8	Différences résultant des filtres prudentiels	0	0	0	0
9	Autre	0	0	0	0
10	Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	18 649 480	16 532 125	767 425	911 420

Les écarts entre les valeurs comptables au bilan et les valeurs réglementaires sont dues aux éléments suivants:
- les positions hors bilan (engagements conditionnels et disponibles de limites révocables et irrévocables).
- les écarts d'évaluation pour les opérations repos (exposition après prise en compte des décotes réglementaire).
- les correctifs de valeur qui sont portés en déduction des expositions dans la balance comptable.

¹ La colonne c n'est pas utilisée par le Groupe.

Actifs grevés et non grevés au 31 décembre 2025 (ENC)

En milliers de CHF

		a	b	c	d
		Actifs grevés, sans les facilités de banque centrale	Facilités de banque centrale	Actifs non grevés, sans les facilités de banque centrale	Total
Type d'actifs					
1	Liquidités	0	3 184	460 715	463 899
2	Créances sur les banques	79 257	2 139	5 177 957	5 259 352
3	Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	447 561	447 561
4	Créances sur la clientèle	6 666	0	5 242 742	5 249 408
5	Créances hypothécaires	0	0	1 986 540	1 986 540
6	Opérations de négoce	0	0	0	0
7	Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
8	Immobilisations financières	3 501	550 695	2 568 651	3 122 847
9	Autres actifs	7 803	1	1 083 207	1 091 011
10	Total des actifs	97 226	556 019	16 967 372	17 620 618



Information relative au ratio de levier

Ratio de levier: comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier au 31 décembre 2025 (LR1) En milliers de CHF

	31/12/2025	30/06/2025
Objet		
1 Total des actifs selon les états financiers publiés	17 620 618	16 273 716
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ainsi que dans des entreprises n'exerçant pas leur activité dans le secteur financier, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation prudentiel ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base	-157 836	-173 492
3 Ajustement des positions de titrisation qui remplissent les exigences opérationnelles en matière de transfert de risques	0	0
4 Ajustements pour une exception provisoire des avoirs de banques centrales le cas échéant	0	0
5 Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier	0	0
6 Ajustements pour opérations ordinaires non exécutées selon le principe de la date de conclusion	0	0
7 Ajustements pour transactions reconnues de cash pooling	0	0
8 Ajustements relatifs aux dérivés	277 326	184 734
9 Ajustements relatifs aux opérations de financement sur titres (SFT)	0	77 308
10 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan suite à la conversion des opérations hors bilan en équivalents-crédits	1 160 586	1 148 490
11 Ajustements pour évaluations prudentes, corrections de valeur spécifiques et diverses, qui réduisent les fonds propres de base	0	0
12 Autres ajustements	0	0
13 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 12)	18 900 694	17 510 756

Ratio de levier: présentation détaillée au 31 décembre 2025 (LR2) En milliers de CHF

	31/12/2025	30/06/2025
Objet		
Expositions bilantaires	17 620 618	16 273 716
1 Postes du bilan, à l'exclusion des dérivés et des opérations de financement sur titres (SFT), mais incluant les sûretés	16 913 124	15 998 279
2 Inscription au bilan des sûretés fournies pour des produits dérivés, dans la mesure où elles sont déduites des actifs du bilan conformément aux normes comptables	0	0
3 Déductions des créances pour marge variable (variation margin) remise sous forme de paiements supplémentaires en liquidités de sûretés dans le cadre d'opérations sur dérivés	-254 869	-282 989
4 Ajustement pour titres, obtenus par la banque dans le cadre de SFT et saisis comme valeur patrimoniale	0	0
5 Corrections de valeur portées en déduction des fonds propres de base (Tier 1) en lien avec des positions au bilan	0	0
6 Valeurs patrimoniales déduites lors du calcul du Tier 1 et ajustements prudentiels	-167 137	-173 492
7 Total des postes du bilan dans le cadre du ratio de levier sans les dérivés et les SFT (sommées de lignes 1 à 6)	16 491 118	15 541 798
Expositions en dérivés		
8 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des contreparties centrales, après prise en compte des paiements de marges et des accords de compensation	257 981	308 629
9 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés	543 448	409 532
10 Déduction portant sur l'engagement envers une contrepartie centrale qualifiée (QCCP), en l'absence d'engagement envers les clients en cas de défaut de la QCCP	0	0
11 Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives	0	0
12 Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés et déduction des majorations de sécurité (add-on) couvrant les dérivés de crédit émis	0	0
13 Total des expositions en dérivés (sommées lignes 8 à 12)	801 429	718 161
Opérations de financement de titres (SFT)		
14 Actifs bruts relatifs aux SFT sans compensation sauf en cas de novation auprès d'une contrepartie centrale qualifiée, ajustés pour ceux qui ont été comptabilisés comme ventes	447 561	25 000
15 Compensation des engagements et créances monétaires relatives aux SFT	0	0
16 Engagements en lien avec le risque de crédit de contrepartie des SFT	0	77 308
17 Engagements en lien avec le risque de crédit de contrepartie des SFT avec la banque agissant en qualité de commissionnaire	0	0
18 Total des engagements relatifs aux SFT (somme des lignes 14 à 17)	447 561	102 308
Autres expositions hors bilan		
19 Opérations hors bilan aux valeurs nominales brutes avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	4 606 672	4 601 658
20 Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédit	-3 446 086	-3 453 168
21 Provisions générales et spécifiques en lien avec des positions de risques hors bilan, déduites lors du calcul du Tier 1	0	0
22 Total des positions hors bilan (somme des lignes 19 à 21)	1 160 586	1 148 490
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
23 Tier 1	1 124 708	1 120 920
24 Engagement total (somme des lignes 7, 13, 18 et 22)	18 900 694	17 510 757
Ratio de levier		
25 Ratio de levier	6,0%	6,4%

Le ratio de levier en baisse de 6.4% à 6.0% sur le 2ème semestre 2025.



Complément d'informations sur la politique de rémunération

Le présent document décrit les règles applicables en matière de politique de rémunération au Groupe Edmond de Rothschild telles que prévues par la politique de rémunération du groupe (ci-après la «Politique de Rémunération Groupe»).

La Politique de Rémunération du Groupe s'applique aux entités du Groupe, qui ont elles-mêmes une politique conforme aux règles locales. Elle reflète l'engagement du Groupe à respecter l'ensemble des lois et réglementations applicables en matière de rémunération, notamment celles liées à la supervision consolidée par la FINMA, ainsi que toutes les autres lois et réglementations européennes et locales en vigueur.

Le périmètre des entités incluses dans le Groupe (filiales et succursales) est listé aux pages 106 et 107.

Grands principes en termes de politique de rémunération

Le Groupe s'engage à établir, mettre en œuvre et maintenir des politiques, procédures et pratiques de rémunération permettant de promouvoir une gestion saine et efficace des risques. Le Groupe veille en outre à ce que sa politique et celles des entités du Groupe soient conformes à leur stratégie économique, objectifs, valeurs et intérêts à long terme ainsi que ceux de ses clients.

Grands principes

L'équité : le Groupe et ses entités veillent au respect d'une politique de rémunération équitable, en s'assurant que, pour un niveau de poste et de responsabilités équivalents, les rémunérations soient attribuées de manière justifiée. Le respect de l'équité intervient aussi bien lors des recrutements qu'au cours de la vie du contrat de travail, et concerne particulièrement l'égalité salariale entre hommes et femmes.

L'alignement des intérêts : la Politique de Rémunération du Groupe et de chacune des entités concernées contribue activement à attirer de nouveaux talents, à fidéliser et à motiver les collaborateurs, ainsi qu'à améliorer la performance du Groupe et chacune des entités concernées sur le long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses actionnaires et de ses employés.

La valorisation de la performance associée à la maîtrise du risque, dans le respect des réglementations applicables : le montant total des rémunérations doit être géré de manière à ne pas entraver la capacité du Groupe et de chacune des entités concernées, à renforcer son assise financière, notamment en augmentant le niveau de ses fonds propres. L'enveloppe de rémunération variable affectée

à chaque collaborateur doit être cohérente non seulement avec les objectifs qualitatifs et quantitatifs individuels qui lui sont assignés, mais également avec les objectifs collectifs du département et de l'entité auquel il appartient.

Le Groupe attache une importance particulière au lien entre le processus annuel d'appréciation individuelle des compétences et des performances et l'évolution des rémunérations, qui ne peuvent être dissociés. Le Groupe a ainsi fait de la philosophie d'alignement entre ses résultats et les rémunérations l'une de ses priorités. L'absence de résultat ou des résultats insatisfaisants peuvent en conséquence entraîner la diminution ou l'absence de versement de la rémunération variable.

La Politique de Rémunération Groupe (et celle de chacune des entités concernées), est conçue de manière à éviter les situations de conflit d'intérêts et prévenir, par les modalités mises en place, les prises de risque inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt du Groupe, de ses entités et de leurs clients. La rémunération des collaborateurs est ainsi composée d'une part fixe et d'une part variable.

De manière générale, un équilibre approprié est établi entre les parts fixe et variable de la rémunération globale du collaborateur. En toute hypothèse, la part fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de part variable, notamment en préservant la possibilité de réduire ou de ne pas verser de part variable.

De façon générale, la rémunération des collaborateurs se compose d'une partie fixe, rémunérant l'accomplissement par le collaborateur des obligations de son poste, le niveau de compétence requis et l'expérience acquise, et d'une partie variable, dont une portion est le cas échéant différée, ayant pour objet de favoriser l'implication du collaborateur en reconnaissant ses performances quantitatives et qualitatives en termes de comportements, au regard du contrôle des risques, de la conformité et du contrôle interne.

Priorités lors de l'exercice 2025 :

- Ancrer une philosophie d'alignement entre les résultats du Groupe et des entités et les rémunérations des collaborateurs,
- Renforcer le lien entre rémunération et performance, tant au niveau individuel que collectif,
- Renforcer la prise en compte de l'apport qualitatif et quantitatif des fonctions de contrôle aux plans individuel et collectif dans les évaluations ainsi que les décisions de rémunération,
- Renforcer le processus de prise en compte des incidents en termes de gestion des risques et de la conformité dans la revue de la performance et des rémunérations,
- Réaffirmer la pertinence d'une différenciation par l'approche "Rémunération Totale",
- Organiser une interaction efficace des décisionnaires des deux axes de la matrice organisationnelle (Global - Local),

- Augmenter de manière ciblée les rémunérations (jeunes talents, femmes, mobilité et promotions), dans un contexte où la mobilité interne constitue la priorité par rapport aux recrutements externes,
- Renforcer les mesures en termes d'égalité salariale hommes-femmes et en faveur des femmes de retour de congé maternité.

Gouvernance

Le Conseil d'administration

Au sein du Groupe, le Conseil d'administration définit la politique de rémunération à l'échelle du Groupe, avec l'appui du Comité de rémunération du Groupe.

Les Conseils d'administration locaux ou les Conseils de Surveillance (la fonction de surveillance) veillent à ce que la politique locale soit conforme à la politique générale ainsi qu'aux législations locales en vigueur.

Ils sont chargés de superviser la politique locale, d'assurer son déploiement et de gérer les éventuels problèmes de conformité qui en découlent. D'autres instances, comme l'Assemblée générale des actionnaires, peuvent également intervenir sur cette politique, conformément aux lois et règlements locaux.

Le Conseil d'administration ou le Conseil de Surveillance local prend en considération les recommandations des fonctions de contrôle (notamment la Gestion des risques, la Conformité, les Ressources humaines, etc.), ainsi que des Comités locaux de rémunération et de nomination qui soutiennent la fonction de surveillance dans leurs missions en matière de rémunération.

Les Conseils d'administration locaux veillent à procéder à une revue annuelle de la mise en œuvre de la politique locale et sont responsables de l'application des ajustements nécessaires.

Composition du Conseil d'Administration du Groupe :

Membres permanents :

- Monsieur Yves Perrier, Président, administrateur externe,
- Monsieur Philippe Perles, Vice-Président, administrateur externe,
- Monsieur Jean Laurent-Bellue, administrateur externe,
- Madame Véronique Morali, administrateur externe,
- Monsieur Christian Gellerstad, administrateur externe,
- Madame Katie Blacklock, administrateur externe,
- Monsieur Benoit Dumont, administrateur externe,
- Monsieur Tobias Guldemann, administrateur externe,
- Madame Lan Yan, administrateur externe.



Comités de nomination et de rémunération

Le Groupe a instauré les Comités de rémunération suivants, qui portent le nom de Comité de nomination et de rémunération dans certaines entités :

- Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.
- Edmond de Rothschild (Europe) Luxembourg
- Edmond de Rothschild Asset Management Luxembourg
- Edmond de Rothschild (France), qui se divise en deux sous-groupes, un dédié à Edmond de Rothschild Asset Management (France) et à ses filiales, l'autre à Edmond de Rothschild (France) et à ses succursales et filiales.

Le Comité de rémunération local émet des avis, des propositions et des recommandations aux Conseils d'administration ou aux Conseils de Surveillance locaux sur toutes les questions liées à la politique de rémunération et le cas échéant à la nomination, comme la définition et la révision de la politique de rémunération locale, la conformité réglementaire de leur politique de rémunération, la cohérence de la mise en œuvre de la politique de rémunération, l'allocation des sous-enveloppes locales de rémunération variable, et les conditions de rémunération individuelles des principaux dirigeants, contributeurs, et responsables des fonctions de contrôle.

Le Comité de rémunération se réunit aussi souvent que nécessaire pour assurer une surveillance appropriée de la rémunération, mais en aucun cas moins d'une fois par an.

Au niveau du Groupe, le Comité de rémunération émet des avis, des propositions et des recommandations à l'attention du Conseil d'administration du Groupe sur toutes les questions liées aux nominations et à la rémunération en assumant des responsabilités comparables à celles des comités de rémunération et de nomination locaux. Si nécessaire, ces derniers peuvent émettre des recommandations à l'intention du Comité de rémunération du Groupe.

Composition du Comité de Rémunération du Groupe :

Membres permanents :

- Madame Véronique Morali, Présidente administrateur externe,
- Monsieur Yves Perrier, Vice-Président, administrateur externe,
- Monsieur Christian Gellerstad, administrateur externe,
- Monsieur Philippe Perles, administrateur externe,

Invités :

- Madame Ariane de Rothschild, Group Chief Executive Officer,
- Madame Cynthia Tobiano, Deputy Group Chief Executive Officer
- Monsieur Stéphane Voyer, Directeur des Ressources Humaines du Groupe,
- Madame Monika Vicandi, Directeur des Risques et de la Conformité du Groupe,
- Monsieur Philippe Cieutat, Directeur Financier du Groupe
- Madame Nabila Ollivier, Responsable des Rémunérations et Avantages sociaux du Groupe au sein de la Direction des Ressources Humaines.

Le Comité de rémunération s'est réuni le 11 juin 2025 pour approuver les politiques de rémunération de 2025, Le Conseil d'Administration s'est lui réunit le 26 juin 2025 afin de formuler ses recommandations à l'organe de surveillance concernant le processus de rémunération.

Dans le cadre de ce processus, aucun changement majeur n'a été apporté aux politiques existantes.

Fonctions de contrôle et autres fonctions de support impliquées

Les fonctions de contrôle jouent un rôle important dans la conception, le fonctionnement et la révision de la politique de rémunération.

Gestion des risques

La fonction de Gestion des risques participe à la conception et à la mise à jour régulière de la politique de rémunération, en fournissant des éléments d'appréciation notamment en ce qui concerne le risque lié à la rémunération, la définition du Personnel identifié, le calcul de l'enveloppe de rémunération variable et l'évaluation de la performance. Elle participe également au Comité de rémunération et de nomination afin de valider le processus de rémunération de l'année en cours.

Juridique / Conformité

Les fonctions Juridique/Conformité participent à l'élaboration, à la révision et à la mise à jour régulière de la politique de rémunération, notamment en ce qui concerne sa conformité aux exigences réglementaires.

Le service Juridique/Conformité joue également un rôle important dans la définition et l'identification du Personnel identifié, le cas échéant, dans le calcul de l'enveloppe de rémunération variable et dans le processus d'évaluation de la performance.

Le service Juridique/Conformité communique régulièrement avec le département des Ressources humaines sur les questions de conformité ou les développements réglementaires devant être pris en compte dans la gestion de la performance et les procédures et politiques de rémunération.



Ressources humaines

Le département des Ressources humaines participe à la conception, à la mise en œuvre, à la révision et à la mise à jour régulière de la politique de rémunération, en apportant son concours en ce qui concerne, entre autres, la définition du Personnel identifié, les modèles d'évaluation des performances, le calcul de l'enveloppe affectée aux bonus, ainsi que la structure de la rémunération et les modalités de versement.

Audit interne

Le département d'Audit interne évalue périodiquement (annuellement dans les entités où cela est règlementairement requis) la politique de rémunération et son application et soumet ses conclusions et propositions d'améliorations au Conseil d'administration pour qu'il y donne suite.

Revue indépendante de la politique et processus de rémunération

Par ailleurs, les politiques de rémunération peuvent faire l'objet d'une évaluation interne centrale et indépendante, réalisée par un cabinet externe et indépendant à la demande de l'Inspection Générale du Groupe.

Enfin, un cabinet d'avocats externe accompagne le Groupe dans la revue de la Politique et des processus de rémunération.



Personnel Identifié & Personnes Concernées

Personnel Identifié

Un processus a été mis en place visant à recenser, au sein de chacune de ses entités concernées, les membres du personnel, appelés « Personnel(s) Identifié(s) », également dénommés « Preneurs de risque » (Material Risk Takers ou MRT) dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur le profil de risque desdites entités régulées ou du Groupe lui-même.

L'analyse de l'impact de l'activité du collaborateur sur le profil de risques est effectuée au niveau du Groupe et des entités régulées dans le Groupe.

Cette analyse est réalisée en collaboration notamment avec les départements des Ressources humaines (local et Groupe), et les départements Risques et Conformité (local et Groupe).

Pour les entités soumises à la Directive CRD, les catégories de Personnel Identifié sont notamment les suivantes :

- Les membres des Comités Exécutif, Directoires (ou du Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance le cas échéant), du Senior Management,
- Les responsables des fonctions de contrôle (audit, risques, conformité),
- Les responsables de Business Unit
- Les responsables de certaines fonctions Support
- Les responsables et les membres permanents du Comité de gestion du risque,
- Les managers de Preneurs de Risque,
- La rémunération totale de 500k€

Pour les entités soumises à AIFMD et OPCVM V, les catégories de Personnel Identifié sont notamment les suivantes :

- Les membres du Comité Exécutif, du Directoire (ou du Conseil d'Administration le cas échéant), du Senior Management,
- Les responsables des fonctions de Contrôle (audit, risques, conformité)
- Les gérants sans portefeuille, sans comité d'investissement
- Les responsables de gestion, de vente
- Les responsables de certaines fonctions Support
- Les responsables et les membres du Comité de gestion du risque,
- Les managers de Preneurs de Risque,
- La rémunération Totale de 500k€ ou davantage,

Personnes Concernées

Conformément aux réglementations applicables, et notamment les guidelines de l'ESMA portant sur les pratiques et les politiques de rémunération encadrées par la Directive MIFID et la Directive DDA ainsi que la Circulaire FINMA relative à certaines exigences de la LSFIN, le Groupe et chacune des entités concernées ont établi la liste du « Personnel Concerné » défini comme les personnes qui :

- Peuvent avoir une influence directe ou indirecte sur le service fourni ou sur le comportement des personnels impliqués directement ou indirectement dans la fourniture de produits d'investissement et/ou de services annexes dont la rémunération est susceptible de créer une incitation inappropriée à agir contre les intérêts de leurs clients (MIF) ; et
- Accèdent à l'activité/exercent une activité de distribution d'assurances (DDA).

Le Groupe et les entités concernées définissent des procédures permettant de vérifier que les principes relatifs au respect de l'intérêt du client et l'absence de conflit d'intérêt sont bien respectés.

Aussi, une pondération entre les critères qualitatifs et quantitatifs utilisés pour déterminer la rémunération des Personnes Concernées est respectée. Il existe une procédure d'identification des Personnes Concernées en vigueur dans le Groupe. Elle décrit notamment le processus d'identification ainsi que la gouvernance associée mise en place pour en assurer la conformité et le suivi. Ce processus est appliqué au niveau de chaque entité concernée du Groupe sur une base individuelle.

La liste des Personnes Concernées est revue annuellement afin de procéder à sa mise à jour éventuelle.

Composante et principes applicables à la rémunération

Les enveloppes de rémunération fixes et variables sont élaborées au niveau central du Groupe et des entités et départements en tenant compte d'éléments fournis par le département Finance et le département des Ressources Humaines, en fonction des résultats réalisés et prévisionnels, en tenant compte du coût des risques, de la liquidité et de la rémunération des fonds propres, ainsi que des commentaires qualitatifs et quantitatifs, individuels et collectifs (quant aux enveloppes de rémunération des différentes entités et filières du Groupe), émis par les Directions des risques, de la conformité et du contrôle interne.

Dans le cadre de cet ajustement ex-ante, et au titre des indicateurs de performance ex-ante, le Groupe et ses filiales prennent en compte leur bénéfice brut d'exploitation et leur marge opérationnelle respectifs, ainsi que la variation de ces indicateurs par rapport à l'exercice précédent. D'autres critères comme des critères de risque et de conformité sont également pris en compte, y compris les critères de risque ESG.



Chaque entité surveille et contrôle ses propres indicateurs de risque et performance ex-ante, dans le cadre défini par le Groupe.

Une fois l'enveloppe globale approuvée, les enveloppes sont allouées aux différentes entités du Groupe ou lignes de métiers, qui les distribuent à leur tour aux départements, sous-départements, jusqu'à ce que le niveau individuel soit atteint.

Le processus de détermination de l'enveloppe globale de la part variable des rémunérations est documenté, afin notamment de permettre de justifier des méthodes utilisées.

En cas de perte importante ou de forte dépression de l'environnement économique ou lorsque le paiement d'une rémunération variable pourrait compromettre la solidité du niveau de capital ou de liquidité, le Comité des Rémunérations se réserve le droit de réduire ou supprimer les rémunérations variables pour la période concernée.

Les décisions d'évolution des rémunérations des collaborateurs sont initiées par les Responsables de filière, d'entité ou de département et font l'objet d'une consultation de la Direction des ressources humaines.

Le Groupe étant présent dans plusieurs pays, il doit souvent adapter ses pratiques à la réglementation locale (par exemple, droit du travail, de la sécurité sociale, droit fiscal, codes/règles/circulaires émis par les régulateurs locaux, etc.) et aux pratiques du marché local en matière de rémunération. Dans ce contexte, la structure et les composantes de la rémunération peuvent varier d'un pays à l'autre. Le Groupe suit l'évolution de ses pratiques de rémunération et les compare à celles des marchés locaux. Il participe à des enquêtes et analyses en matière de rémunération pour s'assurer que les rémunérations proposées à son personnel demeurent attractives, compétitives et conformes aux pratiques du marché local, tant pour leur partie fixe que variable.

La rémunération du Groupe est structurée autour des deux piliers suivants : la rémunération fixe et la rémunération variable.

Rémunération fixe

La rémunération fixe correspond à la part de la rémunération totale définie à l'avance et versée en numéraire. Elle rémunère les compétences des membres du personnel et correspond à la responsabilité organisationnelle, à l'expérience professionnelle et aux compétences requises pour occuper un poste.

Rémunération variable

La rémunération variable correspond à la partie de la rémunération totale versée en numéraire et/ou en instruments, qui est déterminée sur la base de critères de performance individuels et collectifs, financiers et non financiers.

Elle n'est pas garantie et est pleinement discrétionnaire.

La rémunération variable est liée à des critères de performance, et permet d'aligner les intérêts des collaborateurs notamment avec ceux du Groupe et / ou de l'entité concernée. La rémunération variable étant discrétionnaire, le Groupe peut décider de réduire, voire de ne pas verser la partie variable de la rémunération notamment quand la performance individuelle, de la ligne métier ou de l'entité ou du Groupe dans son ensemble n'est pas satisfaisante ; son montant dépend également de l'enveloppe de rémunération variable.

La part variable est également déterminée de manière à éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des situations de conflits d'intérêts entre les collaborateurs et les clients actuels et / ou potentiels ou le non-respect des règles de bonne conduite vis-à-vis de ces derniers, au travers par exemple d'objectifs de vente ou de tout autre mécanisme ou rémunération de nature à inciter le collaborateur à recommander un produit en particulier au détriment de l'intérêt du client ou de ses besoins réels. Notamment, les objectifs de commercialisation sont conçus de manière à respecter les intérêts des clients et n'ont pas d'incidence directe sur la rémunération variable des collaborateurs. La rémunération des collaborateurs distributeurs de produits d'assurance n'entrave pas leur capacité à agir au mieux des intérêts des clients, ni ne les dissuade de formuler une recommandation adaptée quant à un produit déterminé ou de délivrer leur obligation d'information et leur devoir de conseil de manière impartiale, claire et non trompeuse.

La part variable attribuée au collaborateur est ainsi déterminée sur la base de critères, quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non-financiers), évalués de manière pluriannuelle, à la fois au niveau de l'entité, du département et du collaborateur.

Les critères quantitatifs couvrent une période suffisamment longue pour permettre d'appréhender correctement les risques liés à l'activité du collaborateur. Les critères qualitatifs sont par exemple le degré de satisfaction des clients ou le strict respect par le collaborateur des règles internes et externes. Les critères quantitatifs et qualitatifs sont pondérés de manière à fournir des incitations adéquates au collaborateur sur le long terme. Dans cette optique, un objectif de gestion des risques et de conformité commun à tous les collaborateurs fait l'objet d'une évaluation séparée pour chaque collaborateur. Pour le Personnel Identifié significatif, la note finale sur l'objectif « risques et conformité » est attribuée par la fonction de Gestion des Risques, avec une revue et une confirmation de la part de la fonction Conformité et une revue par le Comité de Rémunération.

Cette note peut constituer un élément disqualifiant : la performance en dessous d'un seuil minimal sur l'objectif de risque et de conformité exclut l'éligibilité à toute rémunération variable. Outre l'objectif de risque et de conformité commun à tous les collaborateurs, différents critères d'évaluation sont appliqués selon les activités.



Sous réserve des réglementations sectorielles applicables, dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité tel que prévu par le Règlement Disclosure, des objectifs ESG seront fixés aux collaborateurs concernés.

Enfin, la rémunération variable peut être versée sous la forme de divers instruments tels que détaillés ci-après.

Principes et plafonds de la rémunération variable

Un équilibre doit être respecté entre les rémunérations fixe et variable, la rémunération fixe devant représenter un pourcentage suffisamment élevé de la rémunération totale. La rémunération variable étant discrétionnaire, le Groupe et ses entités peuvent décider de réduire, voire de ne pas verser la partie variable de la rémunération quand la performance du membre du personnel, de la ligne métier ou de l'entité/du Groupe dans son ensemble n'est pas satisfaisante ou si son paiement risque de remettre en risque la capacité de l'entité concernée et/ou du Groupe à répondre à ses obligations en matière de capital ou de liquidité.

Dans les entités soumises notamment à l'application de la Directive CRD et à certaines réglementations locales, la composante variable n'excède pas 100 % de la composante fixe de la rémunération totale (qu'elles soient situées ou non dans un pays de l'UE).

Tel que prévu dans les textes, le plafond du ratio entre les composantes fixes et variables peut être relevé avec l'accord du Groupe, mais ne devra en aucun cas excéder 200 % de la composante fixe, ou toute autre limite inférieure définie par le régulateur local.

Dans un tel cas, et afin de se conformer aux exigences réglementaires locales, le Conseil d'administration soumet à l'Assemblée générale des actionnaires de l'entité concernée une recommandation détaillée décrivant les raisons de l'exception demandée et son champ d'application (y compris le nombre de collaborateurs concernés, leurs fonctions et l'impact prévu sur l'obligation de maintenir une assise financière solide). Les copies de la recommandation du Conseil d'administration aux actionnaires et de la résolution des actionnaires sont mises à la disposition des autorités prudentielles.

Principes de la rémunération variable pour certaines catégories de personnel

Ensemble des fonctions/postes

La composante variable est entièrement discrétionnaire mais s'appuie sur des éléments objectifs et sur le principe de non-discrimination.

L'ensemble des collaborateurs sont en principe éligibles au paiement d'une rémunération variable.

Une rémunération variable peut ainsi être octroyée à un collaborateur sur une base entièrement discrétionnaire en fonction notamment :

- Des performances collectives obtenues par l'entité concernée et / ou par le Groupe,
- Des performances individuelles au regard des objectifs définis ex-ante.

Membres du Conseil d'administration

Aucune rémunération variable n'est accordée aux membres du Conseil d'administration. La rémunération des membres se limite à une indemnité annuelle fixe (jetons de présence) sous condition de présence définie annuellement par les Conseils d'administration et les assemblées d'actionnaires des différentes entités.

Comité Exécutif Groupe

La rémunération variable est déterminée en prenant en compte la performance globale du Groupe, ainsi que la performance des métiers/fonctions et l'appréciation managériale.

Responsables métiers :

- Économique (appréciation de la performance de leur métier et résultats Groupe)
- Non Economique / appréciation managériale, par référence à des objectifs définis ex ante.

Responsables fonctions support :

- Economique Groupe
- Non Economique / appréciation managériale par référence à des objectifs définis ex ante.

Fonctions de contrôle

La rémunération fixe compose la majeure partie de la rémunération totale du personnel occupant une fonction de contrôle. Afin d'éviter tout conflit d'intérêts et de garantir leur indépendance, l'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose principalement sur des critères non financiers et ne repose en aucun cas sur des critères liés aux entités qu'elles contrôlent.

Ainsi, leur performance est analysée sur la base d'objectifs qui sont principalement qualitatifs et spécifiques au poste concerné. La rémunération variable des fonctions de contrôle n'est pas liée aux résultats économiques de l'entité et/ou à l'activité qu'elles contrôlent, mais à leur propre performance en ce qui concerne l'exécution de leurs responsabilités en matière de contrôle.

La rémunération des responsables des fonctions de contrôle est directement supervisée et déterminée par les Comités de rémunération ou, pour les cas où ils n'existent pas, par les Conseils d'Administration.

Autres principes applicables

Indemnités de fin de contrat

Le Groupe a pour politique de ne pas récompenser l'échec (notamment au travers de parachutes dorés ou d'autres indemnités similaires).

Couverture à titre personnel

Il est demandé à l'ensemble des membres du personnel de s'engager à ne pas recourir à des stratégies de couverture personnelle ou à des assurances responsabilité ou rémunération contrecarrant l'incidence de l'alignement sur le risque intégré à leurs conventions de rémunération.



Mécanisme de la rémunération variable différée pour l'exercice 2025

La rémunération variable des collaborateurs peut faire l'objet d'un versement en différé et en instruments, en fonction des dispositions prévues par chacune des politiques de rémunération en locale et dans le respect de l'ensemble des règles applicables en matière de rémunération.

La rémunération variable peut être versée au moyen de plusieurs instruments, notamment les dispositifs suivants :

- Plan de Cash Différé en numéraire (également appelé « PCD »),
- Plan de numéraire indexé sur un panier représentatif de fonds FIA ou / et d'OPCVM acquis par tiers sur 3 ans avec une période de conservation,
- Plan de Performance du Groupe (également appelé « PPG ») : cash différé indexé sur le prix de l'action d'Edmond de Rothschild Holding S.A, acquis par tiers sur 3 ans,
- Plan d'Attribution d'Actions Gratuites du Groupe également appelé « Employee Share Plan », acquis par tiers, et soumis à une période de blocage d'un an à l'issue de laquelle les bons de participation sont cessibles durant une durée limitée,
- Cash différé « Quasi-ESP » indexé sur le cours de l'action (RSU) d'EdR Holding.

Les modalités de versement de ces instruments sont établies dans les plans et règlements spécifiques qui en déterminent les règles de versement.

Au sein de certains métiers, des instruments spécifiques liés à la performance de l'activité sont mis en place dans une optique d'alignement des intérêts et de rétention des talents :

- PE : mécanisme de carried interest, Employee Share Plan PE
- RE : Recurring Business Program

Les versements différés peuvent faire l'objet des ajustements au risque ex-post ci-après :

Malus

Le malus permet de réduire tout ou partie de la rémunération différée avant l'acquisition afin de prendre en compte la performance sous-jacente négative potentielle du Groupe dans son ensemble, de l'entité concernée, du service ou du collaborateur.

Par ailleurs, toute infraction grave aux lois et réglementations internes ou externes entraîne, entre autres, une réduction ou une annulation de la rémunération variable.

Restitution (« Clawback »)

Le Groupe, sous réserve de restrictions en vertu de la réglementation locale ou du droit du travail, se réserve le droit de réclamer une partie de la rémunération variable qui a déjà été acquise ou versée, ou des dommages et intérêts au moins équivalents, pour le cas où le Groupe ou l'entité en question aurait subi des préjudices significatifs.

Les clauses d'ajustement ex-post sont définies dans chacune des politiques de rémunération, et des plans de rémunération conformément aux réglementations en vigueur.

Règles applicables à tous les collaborateurs du Groupe

Nous appliquons un **seuil de rémunération variable** à partir duquel des règles de rémunération différée s'appliquent.

Au-delà de ce seuil, **une partie de la rémunération variable est versée de manière différée sur plusieurs années**, selon un mécanisme progressif : la part différée augmente à mesure que le niveau de rémunération variable s'élève.

Le Groupe **se réserve par ailleurs le droit** de verser la rémunération variable sous forme différée, **y compris en deçà de ce seuil**¹.

Les collaborateurs du Groupe seront éligibles au Plan d'Attribution d'Actions Gratuites du Groupe.

Pour les entités éligibles au principe de proportionnalité

En vertu de la Directive CRD, la réglementation relative aux rémunérations doit être appliquée de manière proportionnée, en tenant compte de la taille des établissements concernés, de leur organisation interne et de leur nature, du champ et de la complexité de leurs activités.

EdR France, EdR Monaco, EdRAC France et EdR Europe bénéficient du principe de proportionnalité pour les exercices de performance 2025 et 2026.

Cependant, il a été décidé d'appliquer à toutes ces entités des règles de paiement différé et d'instruments financiers.

Le seuil de rémunération retenu pour appliquer les règles de rémunération variable est de 200 000 euros, avec un paiement différé représentant 40 % de la rémunération variable (60 % pour les rémunérations les plus élevées « High Earners »).

¹ A l'exception de EdR CF et EdR REIM



Les dispositifs auxquels seront éligibles les collaborateurs seront les suivants :

- Plan d'Attribution d'Actions Gratuites du Groupe, acquis par tiers, et soumis à une période de blocage d'un an à l'issue de laquelle les bons de participation sont cessibles durant une durée limitée,
- Plan de Performance du Groupe (« PPG ») : cash différé indexé sur le prix de l'action d'Edmond de Rothschild Holding S.A, acquis par tiers sur 3 ans.

Pour Edmond de Rothschild Asset Management France (et ses succursales) et Edmond de Rothschild Asset Management Luxembourg (Gestion d'actifs)

Le seuil de rémunération retenu pour appliquer les règles de rémunération variable est de 200 000 euros, avec un paiement différé représentant 40 % de la rémunération variable (60 % pour les rémunérations les plus élevées « High Earners »).

Les règles de différé et de report (acquisition par tiers sur 3 ans avec une période de conservation), suivent les dispositions prévues par le Plan de numéraire indexé sur panier de fonds.

Pour EdR PE France & Luxembourg, EdR REIM France & Luxembourg

Des instruments propres à leur activité sont mis en place liés à la performance de l'activité dans une optique d'alignement des intérêts et de rétention des talents :

- PE : mécanisme incentive plan, Employee Share Plan PE
- RE : Recurring Business Program

Rémunérations: distributions au 31 décembre 2025 (REM1)

En milliers de CHF

		Direction (senior management)	Autre personnes habilitées à prendre des risques
Montant de la rémunération			
Rémunérations fixe			
1	Nombre d'employés	8	237
2	Somme des rémunérations fixes (3 + 5 + 7)	6 029	47 211
3	<i>Dont en espèces</i>	6 029	47 211
4	<i>- Dont différées</i>	-	-
5	<i>Dont au moyen d'actions ou d'autres instruments liés aux actions</i>	-	-
6	<i>- Dont différées (actions)</i>	-	-
7	<i>Dont sous d'autres formes</i>	-	-
8	<i>- Dont différées</i>	-	-
Rémunérations variables			
9	Nombre d'employés	8	237
10	Somme des rémunérations variables (11 + 13 + 15)	8 413	32 103
11	<i>Dont sous forme de liquidités</i>	3 962	21 990
12	<i>- Dont différées</i>	0	114
13	<i>Dont au moyen d'actions ou d'autres instruments liés aux actions</i>	4 451	10 112
14	<i>- Dont différées</i>	4 451	10 112
15	<i>Dont sous d'autres formes</i>	-	-
16	<i>- Dont différées</i>	-	-
17	Somme des rémunérations (2 + 10)	14 441	79 314


Rémunérations: versements spéciaux au 31 décembre 2025 (REM2)

En milliers de CHF

	Nombre employés	Montant total
Paiement spéciaux		
Bonus garantis		
Direction (senior management)	1	300
Autres personnes habilitées à prendre des risques	4	1 278
Indemnités à l'engagement		
Direction (senior management)	0	0
Autres personnes habilitées à prendre des risques	1	59
Indemnités de départ		
Direction (senior management)	2	2 843
Autres personnes habilitées à prendre des risques	6	1 296

Rémunérations: distributions diverses au 31 décembre 2025 (REM3)¹

En milliers de CHF

	a	b	e
	Montant total des rémunérations différées ou bloquées	Dont montant total de celles qui sont soumises à des ajustements postérieurs (explicites et/ou implicites)	Montant total des rémunérations différées versées durant l'année de référence
Rémunérations différées / bloquées			
Direction (senior management)	14 690	14 690	4 451
Espèces	0	0	0
Actions	14 522	14 522	4 390
Instruments liés à des actions	168	168	61
Autres	0	0	0
Autres personnes habilitées à prendre des risques	36 368	36 368	10 226
Espèces	1 426	1 426	114
Actions	22 327	22 327	6 118
Instruments liés à des actions	12 615	12 615	3 995
Autres	0	0	0
Total	51 058	51 058	14 677

¹ Les colonnes c et d ne sont pas utilisées par le Groupe.



Complément d'informations sur la politique de rémunération

Périmètre des entités incluses dans le Groupe (filiales et succursales)

Géographie Suisse

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A.

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., succursale de Fribourg

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., succursale de Lausanne

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., succursale de Lugano

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., succursale de Zurich

Edmond de Rothschild (Suisse) S.A., Banking Representative Office Dubai

Edmond de Rothschild REIM (Suisse) S.A.

Edmond de Rothschild (Middle East) Ltd.

Edmond de Rothschild (Israel) Ltd.

Géographie France

Edmond de Rothschild (France)

Edmond de Rothschild Asset Management (France)

Edmond de Rothschild Asset Management (France), Niederlassung Deutschland

Edmond de Rothschild Asset Management (France), Sucursal en España

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (France)

Edmond de Rothschild Corporate Finance

Edmond de Rothschild Private Equity (France)

Edmond de Rothschild REIM (France) SAS

Géographie Europe

Edmond de Rothschild (Europe)

Edmond de Rothschild (Europe), Succursale en Belgique

Edmond de Rothschild (Europe), Sucursal en España

Edmond de Rothschild (Europe), Succursale in Italia

Edmond de Rothschild (Europe), Sucursal em Portugal

Edmond de Rothschild Asset Management (Luxembourg)

Edmond de Rothschild Private Equity S.A.

Edmond de Rothschild Private Equity (Luxembourg) S.A.

Edmond de Rothschild REIM (Germany) GmbH

Edmond de Rothschild REIM (Benelux) B.V.

Géographie Monaco

Edmond de Rothschild (Monaco)

Edmond de Rothschild Gestion (Monaco)

Edmond de Rothschild Assurances et Conseils (Monaco)

Géographie UK

Edmond de Rothschild (UK) Limited

Cording Residential Asset Management Limited

Edmond de Rothschild REIM (UK) Limited

Hottinger & Co Limited



Principales caractéristiques des instruments de fonds propres

Ce tableau répond à l'exigence de présenter les principales caractéristiques des instruments de fonds propres qui ont été émis (CCA)

	Action nominative EdR	Emprunt subordonné
Principales caractéristiques		
Rémunérations fixe		
1 Emetteur	Edmond de Rothschild (Suisse) S.A. - Société anonyme	Edmond de Rothschild (France)
2 Identifiant	non applicable	FR0010484410
3 Droit régissant l'instrument	Code suisse des obligations	Loi française
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	non applicable	non applicable
5 Prise en compte sous le régime post-transitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	actions ordinaires et assimilées de T1	Tier 2
6 Eligible au niveau individuel / du groupe / individuel et groupe	établissement et groupe	établissement et groupe
7 Titre de participation / titre de dette / instrument hybride / autre	titre de participation	Titre de dette subordonné
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	CHF 58'693'500	EUR 21'000'000
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 100	EUR 50'000'000
10 Rubrique comptable	fonds propres - Capital social	Emprunts obligataires
11 Date initiale d'émission	jeudi 9 juillet 1987	vendredi 15 juin 2007
12 Perpétuel / muni d'une échéance	perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	aucune date d'échéance	Date de remboursement anticipé (call option) : 15 juin 2017, puis trimestriellement
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	non	Oui mais uniquement en cas d'événements taxe ou réglementaire
15 Date du remboursement anticipé facultatif / dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel / montant du remboursement	non applicable	Remboursement partiel de EUR 29'000'000 en 2013. Solde non remboursé au 31.12.2025
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	non applicable	non applicable
Coupon / dividende		
17 fixe / variable / initialement fixe puis variable / initialement variable puis fixe	variable	Initialement fixe, puis variable
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	non applicable	6.364% jusqu'au 15 juin 2017
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	non applicable	non applicable
20 Paiement d'intérêts / dividendes : totalement discrétionnaire / partiellement discrétionnaire / obligatoire	tout pouvoir discrétionnaire	Obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	non	Non
22 Non cumulatif / cumulatif	non cumulatif	non cumulatif
23 Convertible / non convertible	non convertible	non convertible
30 Mécanisme de dépréciation	non	Non
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	non applicable	non applicable
32 Dépréciation totale / partielle	non applicable	non applicable
33 Dépréciation permanente / temporaire	non applicable	non applicable
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	non applicable	non applicable
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	non applicable	Dette senior
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	non	Pas de clause PONV



Tableau de correspondance

L'Accord de Bâle III définit les exigences minimales en termes de publication. Les liens entre les tableaux de l'Accord de Bâle III, l'OPub-FINMA et les tableaux du rapport pilier 3 sont décrits ci-dessous :

Accord de Bâle	Description	Fréq. Finma	Commentaire
Vue d'ensemble			
KM1	Chiffres clés	Semestriel	
OVA	Approche de la banque en matière de gestion des risques	Annuel	
OV1	Aperçu des positions pondérées par le risque	Semestriel	
ENC	Actifs grevés et non grevés	Semestriel	
Composition du capital et réconciliation comptable			
LI1	Liens entre positions comptables et catégories de risque réglementaires	Annuel	
LI2	Différences entre exposition réglementaire et valeurs comptables	Annuel	
LIA	Explication des écarts entre exposition réglementaire et valeurs comptables	Annuel	
PV1	Ajustements de valeurs prudentiels	Semestriel	Pas d'ajustement de valeur prudentiel
CC1	Composition du capital réglementaire	Annuel	
CC2	Bilan comptable pour réconciliation	Annuel	
CCA	Principales caractéristiques des instruments émis	Annuel	
Ratio de levier			
LR1	Comparaison entre actifs au bilan et engagement pour ratio de levier	Annuel	
LR2	Présentation détaillée du ratio de levier	Annuel	
Risque de crédit			
CRA	Risque de crédit : informations générales	Annuel	
CR1	Risque de crédit : qualité de crédit des actifs	Annuel	
CR2	Risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et titres de dettes en défaut	Annuel	
CRB	Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs	Annuel	
CRC	Risque de crédit : indications relatives aux techniques d'atténuation du risque	Annuel	
CR3	Risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque	Annuel	
CRD	Risque de crédit : indications sur l'utilisation de notations externes selon l'AS-BRI	Annuel	
CR4	Risque de crédit : positions et effets de l'atténuation du risque de crédit selon l'AS-BRI	Annuel	
CR5	Risque de crédit : positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	Annuel	
CRE	IRB: indications relatives aux modèles	Annuel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR6	IRB: positions par classes de positions et probabilités de défaut	Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR7	IRB: effet d'atténuation des risques par les dérivés de crédit sur les positions pondérées en fonction des risques	Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR8	IRB: modification des positions exposées au risque de crédit pondérées en fonction des risques	Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR9	IRB: évaluation des estimations des probabilités de défaut par classes de positions	Annuel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CR10	IRB: financements spéciaux selon l'approche supervisory slotting	Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CCRA	Risque de crédit de contrepartie: indications générales	Annuel	

Accord de Bâle	Description	Fréq. Finma	Commentaire
CCR1	Risque de crédit de contrepartie: analyse par approches	Semestriel	Pas exigé pour banque en catégorie 3
CCR3	Risque de crédit de contrepartie: positions par classes de positions et pondération en fonction des risques selon l'AS-BRI	Annuel	
CCR4	IRB: risque de crédit de contrepartie par classes de positions et probabilités de défaut	Semestriel	Approche IRB pas appliquée chez EdR
CCR5	Risque de crédit de contrepartie: composition des sûretés pour les positions exposées au risque de crédit de contrepartie	Annuel	
CCR6	Risque de crédit de contrepartie: positions sur dérivés de crédit	Annuel	Pas de dérivés de crédit chez EdR
CCR7	Risque de crédit de contrepartie: variation des positions exposées aux risques de crédit de contrepartie pondérées en fonction des risques selon l'approche des modèles EPE	Semestriel	Approche IMM pas appliquée chez EdR
CCR8	Risque de crédit de contrepartie: positions envers les contreparties centrales (CCP)	Annuel	
Risque marché et liquidité			
SECA	Titrisations : indications générales relatives aux positions de titrisation	Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC1	Titrisations : positions dans le portefeuille de banque	Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC2	Titrisations : positions dans le portefeuille de négoce	Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC3	Titrisations : positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est originator ou sponsor	Annuel	Pas de titrisation chez EdR
SEC4	Titrisation : positions dans le portefeuille de banque et exigences minimales de fonds propres y relatives lorsque la banque est investisseur	Annuel	Pas de titrisation chez EdR
MRA	Risques de marché : indications générales	Annuel	
MR1	Risques de marché : exigences minimales de fonds propres sous l'approche standard	Annuel	
MRB	Risques de marché : indications en cas d'utilisation de l'approche des modèles (IMA)	Annuel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR2	Risques de marché : modification des RWA des positions sous l'approche des modèles (IMA)	Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR3	Risques de marché : valeurs émanant d'un modèle relatives au portefeuille de négoce	Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
MR4	Risques de marché : comparaisons des estimations « VAR » avec les gains et les pertes	Semestriel	Approche IMA pas appliquée chez EdR
IRRBA	Risque de taux - objectifs et règles de gestion du risque de taux du portefeuille de la banque	Annuel	
IRRBA1	Risque de taux - informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux	Annuel	
IRRBB1	Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement	Annuel	
LIQ1	Liquidités à court terme	Semestriel	
LIQ2	Liquidités - informations relatives au ratio de financement (NSFR)	Semestriel	
CVAA	Risque de CVA: indications qualitatives générales sur la gestion des risques de CVA	Annuel	
CVA1	Risque de CVA: approche de base réduite (BA-CVA)	Annuel	
Risque opérationnel			
ORA	Risques opérationnels: indications qualitatives sur la gestion des risques opérationnels	Annuel	
OR1	Risques opérationnels: historique des pertes	Annuel	
OR2	Risques opérationnels: indicateur d'activité et sous-composantes	Annuel	
OR3	Risques opérationnels: fonds propres minimaux	Annuel	
Rémunérations			
REMA	Rémunérations: politique	Annuel	
REM1	Rémunérations: distributions	Annuel	
REM2	Rémunérations: versements spéciaux	Annuel	
REM3	Rémunérations: distributions diverses	Annuel	



Exigences de publication pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère

Lorsque les exigences de fonds propres et de liquidités sont déterminées au niveau d'un groupe ou d'un conglomérat financier, les exigences de publication ne s'appliquent en principe qu'au niveau consolidé (rabais de consolidation).

A ce titre, la Banque a choisi de bénéficier de ce rabais de consolidation pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère et publiée, tel que requis par l'OPub-FINMA, l'annexe 4:

Publication minimale pour Edmond de Rothschild (Suisse) Maison mère (FINMA annexe 4) au 31 décembre 2025			
En milliers de CHF			
	31/12/2025	31/12/2024	
Indicateur			
Fonds propres pris en compte			
1	Fonds propres de base durs (CET1)	1 131 544	1 099 712
2	Fonds propres de base (T1)	1 131 544	1 099 712
3	Fonds propres totaux	1 228 925	1 197 094
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4	RWA	6 365 830	5 918 878
4a	RWA avant output floor (art. 45a, al. 3, OFR)	6 365 830	5 918 878
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5	Ratio CET1	17,8%	18,6%
6	Ratio de fonds propres de base	17,8%	18,6%
7	Ratio de fonds propres globaux	19,3%	20,2%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8	Volant de fonds propres selon les normes minimales de Bâle	2,5%	2,5%
9	Volant anticyclique selon les normes minimales de Bâle: volant anticyclique étendu selon l'art. 44a OFR	0%	0,0%
10	Volant de fonds propres supplémentaire en raison d'une importance systé- mique nationale ou internationale	0%	0,0%
11	Ensemble des exigences de volants en qualité CET1 (lignes 8 + 9 + 10)	2,5%	2,5%
12	CET1 disponibles afin de satisfaire aux exigences de volants (ligne 11) après déduction des CET1 affectés à la couverture des exigences minimales et le cas échéant à la couverture des exigences en matière de capacité totale d'absorption des pertes (total loss absorbing capacity, TLAC)	11,3%	12,2%

		31/12/2025	31/12/2024
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFR (en % des RWA)			
12a	Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR	4%	4,0%
12b	Volant anticyclique de fonds propres (art. 44 et 44a OFR)	0,0%	0,0%
12c	Ratio-cible en CET1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticy- cliques selon les art. 44 et 44a OFR	7,8%	7,8%
12d	Ratio-cible en T1 selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycli- ques selon les art. 44 et 44a OFR	9,6%	9,6%
12e	Ratio-cible du capital total selon l'annexe 8 de l'OFR majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12,0%	12,0%
Ratio de levier selon les normes minimales de Bâle			
13	Engagement total (LRD)	10 052 650	8 963 081
14	Ratio de levier exprimé en Tier 1 en % du LRD y compris les répercussions d'une exception provisoire des avoirs de banques centrales	11,3%	12,3%
Ratio de liquidités à court terme (liquidity coverage ratio, LCR)			
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 4ème trimestre	1 850 868	1 842 911
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 4ème trimestre	1 035 834	1 370 863
17	LCR du 4ème trimestre	178,7%	134,4%
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 3ème trimestre	1 599 580	1 892 835
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 3ème trimestre	1 103 367	1 265 102
17	LCR du 3ème trimestre	145,0%	149,6%
15	Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité du 2ème trimestre	1 643 196	1 985 785
16	Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie du 2ème trimestre	1 191 306	1 355 849
17	LCR du 2ème trimestre	137,9%	146,5%
Ratio de financement (net stable funding ratio, NSFR)			
18	Refinancement disponible stable	4 390 356	4 067 676
19	Refinancement stable nécessaire	3 316 174	3 385 441
20	NSFR	132,4%	120,2%

